

LE DEVOIR

VOL. LXXXIX - N° 81

MONTREAL, LE MERCREDI 15 AVRIL 1998

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Mais où est passé l'argent?

Combien? Combien, en «belle bonne grosse argent américaine» il va sans dire, les Rolling Stones vont-ils se mettre dans les poches au terme de leur présente tournée qui fait une halte à Montréal en fin de semaine? Une nuance pécuniaire située entre 200 et 250 millions de dollars. C'est beaucoup. C'est énorme. C'est surtout une revanche.

Dans son autobiographie intitulée *Stone Alone*, Bill Wyman, ancien bassiste du groupe, raconte par le menu une réunion hallucinante, mais non hallucinogène, à laquelle n'assistait que les musiciens. A l'ordre du jour de cette assemblée, un seul sujet, une seule question: «Mais où est donc passé l'argent?»

Cette question triviale, ces messieurs la formulèrent après que d'autres messieurs, ceux du fisc britannique, eurent frappé à leur porte pour leur signifier que leurs arriérés en la matière atteignant des millions et des millions de livres sterling, ils devaient rembourser rubis sur l'ongle. C'était en 1969.

C'était donc après que Keith Richards et les siens eurent composé et vendu des millions et des millions de disques à travers le monde, ayant rapporté des millions et des millions de livres, de dollars et autres monnaies.

Toujours est-il qu'ils réalisèrent que l'argent n'était pas parti en fumée mais bel et bien dans les poches des malfrats de l'industrie du disque qui, d'après ce que racontent tous les musiciens, sont légion. Ce moment de vérité eut la conséquence suivante: les yeux se tournèrent vers Mick Jagger parce que le bonhomme en question avait étudié la confection de la plus-value et la baisse tendancielle du taux de profit à la London School of Economics bien avant de capitaliser à plein tube sur trois petits accords ou rythmes.

Puis les yeux en question ordoonnèrent au monsieur qui avait potassé les us et coutumes du «moi y en a vouloir des sous» de mener les assauts de la vengeance contre l'establishment de la City de Londres et celui de Wall Street. Il faut se souvenir qu'à cause de leur contentieux avec le fisc à l'anglaise, Charlie Watts et les siens prirent le chemin de l'exil qui, dans leur cas, aboutit... sur la Côte d'Azur.

Au début des années 70, un certain Robert Stigwood, producteur des Bee Gees et d'Eric Clapton, apprend que le contrat liant les Stones à Atlantic arrive à échéance. Il passe un coup de fil à celui qui avait diserté sur la théorie de la monnaie selon John Maynard Keynes pour lui signaler qu'il était prêt à négocier dans un hôtel de Cannes.

L'ex-étudiant fait le rappel de la troupe, histoire notamment d'occuper le maximum de chambres du palace en question. Stigwood et Jagger amorcent des pourparlers. Jagger les fait durer une bonne semaine. Les autres commandent champagne ou homard, voire les deux, en autant que ce soit cher.

Puis, au septième jour, selon ce que raconte Bill Wyman qui, en tant qu'archiviste du groupe, a conservé tous les bouts de papier les concernant, Jagger glisse vers Stigwood une facture datant de 1963 et lui dit à peu près ceci: «Où, c'est la facture que tu nous a présentée pour les sandwiches et les bières qu'on avait consommés lorsqu'on avait joué dans ton club en 1963. On avait travaillé toute la soirée et toi tu voulais nous faire payer. Dis-toi qu'il n'a jamais été dans notre intention de négocier avec toi, mais bien de nous rembourser.»

Au début des années 80, Walter Yetnikoff, alors président de Columbia, apprend que le contrat liant les Stones avec Atlantic arrive à échéance. Il dit à Jagger qu'il veut les avoir sous contrat. Le chanteur dit oui, à condition que les négociations se déroulent à Paris. Pendant une semaine... Ils arrivent à une entente.

Jagger propose à Yetnikoff de signer le tout dans les bureaux d'un avocat de la République. OK, OK! Chacun signe. Puis Jagger se tourne vers Yetnikoff et lui signale que le catalogue — du moins une bonne portion de celui-ci — étant enregistré en France, pays qui protège beaucoup plus que les Etats-Unis ou la Grande-Bretagne les droits d'auteurs, il serait mieux de réviser... à la hausse tous les chiffres imprimés sur le contrat. Dans une entrevue à un magazine américain, Yetnikoff est allé jusqu'à suggérer que cette bévue lui a en partie coûté son poste.

Sony fait l'acquisition de Columbia ou CBS. Il y a trois ans, le contrat associant les Stones arrive à son terme. Jagger et les siens discutent du renouvellement du contrat. En catimini, ils entament des discussions avec Virgin. Sony effectue sa première émission d'actions en territoire américain. Le jour même, Jagger annonce par voie de communiqué qu'ils sont désormais avec Virgin. Et alors? Fait inusité, le prix de l'action a enregistré une diminution le jour même de son émission.

Après toutes ces années de revanche, Keith Richards lit dans un quotidien que sa fortune est évaluée à tant de millions de dollars. Il a confié à un journaliste américain qu'ayant lu cela, il a appelé son comptable et lui a demandé: «C'est vrai que ma fortune est de tant?» L'autre lui a dit oui. «Bon! Peux-tu m'apporter tout ça en liquide à la maison?» L'autre lui a dit que ce n'était pas possible. Qu'il y avait des actions, des débetures, des obligations, du ceci, du cela. Bref...

Quoi ajouter? Peut-être cette réflexion de La Fontaine: «Du moment qu'il gagna ce qui cause nos peines...»

MÉTÉO

Montréal	Ensoleillé.	Max: 17 Min: 3
Québec	Ensoleillé.	Max: 14 Min: 1

Détails, page B 6

INDEX

Agenda	B 7	Le monde	B 5
Annonces	B 7	Les sports	B 6
Avis publics	B 4	Montréal	A 3
Culture	B 9	Mots croisés	B 4
Économie	B 1	Politique	A 5
Editorial	A 6	Télévision	B 8

www.ledevoir.com

CULTURE

150 films pour la prochaine cuvée de Vues d'Afrique, page B 9



LES ACTUALITÉS

Les expulsées du Chiapas blâment l'ambassade, page A 5

ÉCONOMIE

Le nouveau défi de Conrad Black, page B 1



Danser avec son âme



JACQUES NADEAU LE DEVOIR
France Geoffroy dansera ce soir, à sa manière unique, avec son fauteuil roulant, ses jambes inertes, ses mains paralysées, mais surtout avec son âme. *Torpédo* est son premier spectacle, mais elle s'y donnera tout entière, comme si c'était son dernier.

Concerto pour un corps brisé

Ce soir, quand France Geoffroy montera sur scène, elle dansera comme si c'était la dernière fois qu'elle devait le faire. Elle dansera, intensément, malgré les regards perplexes qui en feront l'attraction principale de *Torpédo*, le spectacle présenté jusqu'à samedi à l'Agora de la danse. Elle dansera à sa manière unique, avec son fauteuil roulant, ses jambes inertes, ses mains paralysées, mais surtout avec son âme. Parce que, malgré un accident majeur il y a sept ans, elle a compris qu'elle était, est et sera toujours une danseuse.

JUDITH LACHAPPELLE
LE DEVOIR

«**J**e peux comprendre la danse d'une façon que personne d'autre ne peut comprendre, justement parce que je suis quadruplégique. Je me sens privilégiée d'être comme ça, parce qu'il n'y a pas un autre danseur qui peut vivre cette expérience. Mon fauteuil roulant me fait vivre des frustrations, mais en même temps, il me propulse, il me motive. Cette pièce-là sera peut-être ma dernière parce qu'il n'y aura peut-être pas d'autres chorégraphes qui me proposeront des rôles. C'est pour ça que je m'investis entièrement, je donne tout ce que j'ai.»

Son histoire est digne d'un roman ou d'un scénario d'Hollywood, mais pourtant, on sent que France Geoffroy ne veut surtout pas impressionner ou, pire, susciter la pitié. Sur son accident, elle ne s'étend pas outre mesure. Elle en parle d'une façon détachée, en mots simples,

question de faire comprendre à son interlocuteur ce qu'elle vit. Ce qui est arrivé est du passé, et aujourd'hui, elle est résolument tournée vers l'avenir.

C'était le 17 août 1991. Un accident bête, comme ils le sont toujours dans ces cas-là, un mauvais plongeon au bout du quai, et cra! Une vertèbre cervicale est brisée, et la moelle épinière, sectionnée. Tout le bas du corps est paralysé à partir de la taille, le reste l'est partiellement. La quadruplégie à 17 ans, et, pour ajouter au drame, l'accident qui survient quatre jours avant le début de ses études collégiales en danse au cégep Montmorency.

Pendant deux ans, elle apprend à connaître son nouveau corps. La danse? Elle essaie de ne plus y penser. Jusqu'au jour où, dans le cadre d'une émission de télévision sur le rêve brisé, elle revient dans un studio de danse. *J'ai racon-*

VOIR PAGE A 8: CONCERTO

Du combat féministe... à l'apartheid

Cafés, hôtels ou parkings réservés aux femmes: en pointe pour l'égalité des sexes, l'Allemagne tombe dans l'excès inverse... la ségrégation sexuelle.

LORRAINE MILLOT
LIBÉRATION

Bonn — Exercice: «Vous vous réveillez le matin et vous découvrez que vous n'êtes plus une femme, mais un homme... ou bien l'inverse. Qu'est-ce que cela changerait dans votre vie?» Depuis quelques années, les écoliers allemands doivent plancher sur une nouvelle matière: l'égalité entre les sexes. Des cahiers d'exercices ont été spécialement édités par le ministère des Femmes pour les écoles primaires, les collèges et les lycées. «Qui cuisine le midi quand vous rentrez à la maison?», «Qui nettoie la salle de bains et les toilettes?», «Qui rapporte le plus d'argent à la maison?», demande une sorte de jeu de l'oie. Toute bonne réponse pour l'équité des hommes et des femmes autorise à relancer les dés. Une réponse

machiste oblige à passer le tour...

L'Allemagne est assurément championne en matière de promotion de l'équité des sexes. Les femmes ont tout, ou presque, en Allemagne: des rayons entiers de «romans pour femmes» dans les librairies, des cafés de femmes, des hôtels pour femmes (pas spécialement destinés aux lesbiennes), des chaires de recherches sur les femmes dans les universités, des places de parking réservées aux femmes, à portée de vue des gardiens pour les protéger des agressions, et même des femmes spécialement «chargées des femmes» dans les administrations, les entreprises, les communes, les Länder... pour défendre le sexe jugé faible.

«Bureau de l'égalité»

«Nous participons à tous les entretiens d'embauche, de la

La migration anglophone se stabilise

La population francophone diminue en Ontario

HUGUETTE YOUNG
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le nombre d'anglophones qui ont quitté le Québec de 1991 à 1996 est demeuré relativement stable par rapport aux cinq années précédentes, indique Statistique Canada.

S'appuyant sur les données du recensement de 1996, l'organisme souligne que les anglophones ont quitté le Québec en moins grand nombre pendant cette période. Or, puisqu'il a attiré moins d'anglophones en provenance d'autres provinces, le Québec a affiché une perte nette de 24 125 anglophones de 1991 à 1996. De 1986 à 1991, on avait recensé 21 730 anglophones de moins au Québec.

L'Ontario, de son côté, a vu le nombre de ses francophones diminuer globalement. Entre 1991 et 1996, il y a eu 6120 personnes d'expression française de plus qui ont quitté l'Ontario que de francophones qui s'y sont installés, contre 1865 pendant la période quinquennale précédente.

La baisse du nombre de francophones en Ontario représente 13 % des pertes nettes de 47 000 personnes à l'échelle de la province, un pourcentage considérable étant donné que les francophones de l'Ontario représentent 5 % de la population ontarienne.

A l'opposé, la population francophone du Nouveau-Brunswick s'est stabilisée quelque peu. Entre 1991 et

VOIR PAGE A 8: MIGRATION

Rémunération des médecins administrateurs

La pratique des hôpitaux préoccupe Québec

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Québec entend surveiller de près les pratiques des hôpitaux qui paient leurs médecins des dizaines de milliers de dollars, à même leurs propres budgets, pour assumer des tâches administratives, d'ici à ce qu'une entente finale soit conclue avec les fédérations médicales.

Voilà du moins ce qu'a affirmé hier Martin Caillé, le porte-parole du ministre de la Santé et des Services sociaux, Jean Rochon, à l'égard de cette pratique de rémunération pour l'instant toujours proscrite par la Loi sur la santé et les services sociaux.

Dans son édition d'hier, *Le Devoir* révélait que deux hôpitaux universitaires, le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et l'hôpital Sainte-Justine, utilisaient depuis quelques mois des sommes provenant de leurs budgets pour rétribuer leurs chefs de département. Des sommes variant de 22 000 à 66 000 \$ par année par chef de département ont ainsi été concédées au CHUM et de 5000 à 25 000 \$ à l'hôpital pédiatrique pour compenser le temps investi dans les tâches administratives par certains de

VOIR PAGE A 8: HÔPITAUX

MONTREAL

André Lavallée quitte la politique municipale

■ À lire, page A 3



femme de ménage au chef de section, explique Christina Bertram-Mayer, «chargée de l'égalité» de la Ville de Bonn. Rien que notre présence change le climat des entretiens: en général, les hommes ne se permettent plus de questions déplacées du style: «Comment comptez-vous concilier travail et vie de famille?» Dans une ville de 300 000 habitants comme Bonn, le «bureau de l'égalité» emploie trois femmes à temps plein pour recevoir les habitantes qui s'estiment discriminées, coordonner la centaine d'associations féminines de la ville ou porter un regard de femme sur les projets municipaux: les plans d'urbanisme prévoient-ils des aires de jeu à portée de vue des immeubles, y a-t-il assez de bus dans la journée pour les femmes qui font les courses, ou seulement matin et soir pour les hommes qui

VOIR PAGE A 8: APARTHEID

LES ACTUALITÉS

Chantage contre les homosexuels

Un rapport condamne la GRC

BRUCE CHEADLE
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Les seules personnes à avoir effectué du chantage à l'encontre des gays et lesbiennes canadiens, durant les années 50 et 60, ont été les responsables de la sécurité au sein de la Gendarmerie royale du Canada, affirme un chercheur qui réclame des excuses de la part du gouvernement fédéral, en plus de la tenue d'une enquête et le versement d'une indemnité aux fonctionnaires privés de leur emploi en raison de leur orientation sexuelle.

«C'est ce qui a contraint les lesbiennes et les gays des services publics et de l'armée à taire leur orientation», a estimé hier George Kinsman, à Ottawa, où il rendait public un rapport de 220 pages sur la campagne de sécurité nationale alors dirigée contre les homosexuels. «Ils savaient que s'ils ne cachaient pas ce qu'ils étaient, ils perdraient leur emploi», a ajouté le chercheur.

M. Kinsman, professeur de sociologie à l'université Laurentian de Sudbury, en Ontario, s'est penché sur des documents devenus accessibles en 1992, à la suite d'une requête formulée par la Presse canadienne en vertu de la Loi d'accès à l'information.

Ces documents et des entrevues effectuées subséquemment avec des homosexuels font état d'une longue campagne concertée menée par la GRC afin d'identifier, d'interroger et, souvent, d'écarter les gays et lesbiennes des rangs de la fonction publique, de l'armée et de la société en général.

Le raisonnement avancé pour justifier cette opération voulait que les homosexuels cachant leur orientation sexuelle étaient susceptibles d'être victimes de coercition et de chantage de la part de puissances étrangères. Toutefois, les documents officiels ne font état d'aucune violation de la sécurité attribuée à un homosexuel canadien.

En fait, seule la GRC s'est rendue coupable de coercition, a indiqué M. Kinsman, qui s'est entretenu avec 20 hommes et cinq femmes dont la vie et la carrière ont été affectées par la campagne menée par la police fédérale, durant les années 50 et 60.

Loi sur le contrôle du tabac

Les médecins font pression sur Québec

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

Des médecins commencent à en avoir assez des tergiversations du ministère québécois de la Santé, qui tarde à adopter sa loi sur le contrôle du tabac. «C'est maintenant ou jamais», clament-ils.

Un pneumologue et un oncologue du Centre hospitalier universitaire de Montréal (CHUM), les D^r André Gervais et Joseph Ayoub ont présenté à la presse hier une pétition de 38 médecins du centre hospitalier. Dans d'autres centres hospitaliers du Québec, des initiatives similaires sont en cours.

Le but recherché est de faire pression sur le gouvernement du Québec pour qu'il adopte à son tour une loi sur le contrôle du tabac. Le ministre Jean Rochon a déjà promis une loi, mais celle-ci a à maintes reprises été reportée.

Devant les nouvelles statistiques sur le cancer qui ont été dévoilées la semaine dernière, les médecins crient à

l'urgence de légiférer, eux qui disent constater quotidiennement les ravages du tabagisme.

Le groupe de médecins craint l'échéance qui approche: il ne reste qu'un peu plus de deux mois avant la fin de la session parlementaire à Québec. Si des élections sont déclenchées l'automne prochain, il leur paraît peu probable que le projet de loi soit adopté avant la tenue du scrutin.

«Le projet de loi est prêt. Qu'attend le gouvernement du Québec?» s'exclamaient le D^r Joseph Ayoub, directeur du programme d'oncologie médicale.

«Nous ne voulons plus attendre ce projet de loi. C'est maintenant ou jamais», lançait de son côté le D^r Gervais.

La seule façon de pousser dans le dos du gouvernement, estiment ces médecins, est que non seulement le corps médical, mais aussi le public insiste et croit que c'est vital.

Le gouvernement, dit le D^r Gervais, a à choisir entre «la santé des Québécois ou les intérêts monétaires de l'industrie du tabac». Les D^r Ayoub et Gervais tiennent particulière-

ment aux aspects du projet de loi qui rendraient le tabac moins attrayant pour les jeunes et qui protégeraient les non-fumeurs contre la fumée des autres dans les lieux publics et les milieux de travail.

Les médecins croient que l'éducation ne suffit plus. Selon l'Institut national du cancer, 10 600 Canadiens et 6500 Canadiennes mourront du cancer du poumon cette année.

Au Québec, l'Institut estime que 3800 hommes et 1700 femmes en mourront en 1998.

Le D^r Ayoub affirme que le cancer tue davantage de Québécois que l'alcool, les drogues, le suicide, les homicides et le sida réunis.

Pour le D^r Ayoub, trois défis restent à relever concernant le cancer du poumon: les jeunes (90 % des fumeurs commencent à fumer quand ils sont jeunes); les femmes (le cancer du poumon est en hausse «fulgurante» chez la femme); le tabagisme passif (les problèmes de santé des non-fumeurs causés par la fumée des autres).

La publicité antitabac se raffine

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Leurs yeux brillent d'un éclat sinistre et leur sourire n'a rien de rassurant, alors qu'ils s'efforcent de trouver un moyen de recruter des jeunes fumeurs pour remplacer les plus âgés qui sont morts.

«Après tout, lance un des personnages qui est censé représenter un fabricant de tabac, nous ne sommes pas là-dans pour notre santé.» Et le groupe de faire entendre des ricaneurs diaboliques.

Cette scène est tirée d'un nouveau type de message publicitaire antitabagisme qui a été créé en Californie et que l'on songe maintenant à utiliser au Canada.

Le but de ces messages est de miner l'acceptation tacite de l'industrie du tabac et d'orienter l'esprit de rébellion des jeunes vers les fabricants de tabac plutôt que vers leurs enseignants et leurs parents.

La Californie et le Massachusetts ont offert au Canada d'utiliser gratuitement ces messages publicitaires, qui ont gagné des prix dans le cadre de campagnes gouvernementales aux États-Unis et ont contribué, semble-t-il, à faire baisser le nombre de jeunes fumeurs dans ces États. Derek Kent, porte-parole du ministre de la Santé, Allan Rock, a dit ignorer si Ottawa acceptera cette offre.

Une coalition nationale formée de professionnels de la santé et d'organismes charitables a demandé hier au gouvernement fédéral d'adopter des règlements sévères dans le cadre de la Loi sur le tabac et de recourir à d'autres mesures pour protéger les jeunes.

«Pour le cabinet fédéral, le choix est clair: protéger l'industrie du tabac, ou protéger nos jeunes», a déclaré le D^r Ron Stewart, président du Conseil canadien pour le contrôle du tabac et ancien ministre de la Santé de la Nouvelle-Écosse.

«Les organismes que nous représentons ont identifié les ré-

formes nécessaires pour lutter contre l'épidémie de tabagisme. La réforme des emballages est en tête de liste, et inclut les emballages neutres et un système de messages pro-santé à même les paquets. [...] Des paquets colorés et sophistiqués plaisent aux jeunes.»

«Pour empêcher les jeunes de devenir dépendants, toute forme de promotion du tabac doit être éliminée», affirme Gilles Girard, président de la section québécoise de la Société canadienne du cancer. «Il a été prouvé que les jeunes voient les annonces de commandite comme des annonces de tabac avant toute autre chose.» Le coordinateur de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, Louis Gauthier, souligne qu'au Québec, le tabagisme chez les adolescents a doublé de 1991 à 1996. «D'après nous, dit-il, cette augmentation a surtout eu lieu après la réduction des taxes sur le tabac. Mais quelle qu'en soit la cause, il s'agit là d'un désastre pour la santé publique.»

EN BREF

Ça va mal à la station de ski Mont-Orford

Magog (PC) — Le propriétaire de la station touristique Mont-Orford, dans les Cantons-de-l'Est, Fernand Magnan, a remis les clés à son créancier, la Banque nationale du Canada. L'institution financière sera chargée de trouver un nouveau gestionnaire permanent d'ici à un an, sans quoi le ministère de l'Environnement et de la Faune, qui est propriétaire du terrain occupé par la station touristique, prendra lui-même en main la gestion de la station de ski et du terrain de golf qui constituent les actifs de la station touristique. M. Magnan a imputé sa décision à une conjoncture économique difficile qui l'a empêché de rentabiliser les investissements massifs qu'il a faits de 1984 à 1990 pour transformer la station touristique Mont-Orford en une station de haut calibre, et au verglas. Sur ordre d'Hydro-Québec, que M. Magnan juge discriminatoire, la station a dû être fermée pendant une période de 14 jours, ou l'achalandage est généralement très important, ce qui a causé une perte directe de recettes de près d'un demi-million de dollars, de même que l'annulation de nombreuses réservations.

Impôts: report des allocations de déménagement

Ottawa (PC) — Le ministère des Finances reportera l'entrée en vigueur des modifications apportées à l'impôt sur les allocations de déménagement versées aux salariés. Le dernier budget fédéral prévoyait que les travailleurs délocalisés ajoutent à leur revenu imposable toute somme versée par leur employeur destinée à défrayer l'achat d'une nouvelle résidence. Si l'aide de l'entreprise servait à couvrir les pertes relatives à la vente d'une maison, la moitié de tout montant excédait les premiers 15 000 \$ devait également être déclarée. Ces deux nouvelles mesures devaient entrer en vigueur après le 30 juin. Or le ministère a décidé de reporter ce terme au 30 septembre de façon à ne pas compromettre des transferts professionnels souvent prévus pour l'été à cause des vacances scolaires.

Enquête publique sur l'incendie de Bécancour

Sainte-Foy (PC) — Une enquête publique aura lieu afin de clarifier les circonstances du décès de quatre personnes lors de l'incendie de l'usine de meubles Lemay de Bécancour, en Mauricie, le 3 juin dernier. Quatre travailleurs de l'usine sont morts dans cet incendie qui aurait été causé, selon les premières constatations, par l'explosion d'un récupérateur de poussière. Le coroner investigateur, Jean-Luc Malouin, avait recommandé au coroner en chef du Québec, Pierre Morin, de tenir une enquête publique afin de connaître les causes exactes de ce drame. Un des travailleurs est décédé sur les lieux même du sinistre, alors que les autres victimes sont mortes dans des centres hospitaliers de Montréal et de Québec.

Toute la ville en parle!

Vente
ÉTIQUETTES
ROUGES
4,8%[†]

financement à l'achat
jusqu'à 60 mois,
sur tous les modèles.

TOYOTA



RAV4
299\$
0\$ COMPTANT

par mois/
location 48 mois*

COMPTANT**	MENSUALITÉS
0\$	299\$
1 000\$	275\$
2 000\$	252\$

Transport et préparation inclus

- Traction intégrale
- Radiocassette AM/FM
- 4 haut-parleurs
- Pneus de 16 pouces
- Et bien plus...

CRÉDIT
TOYOTA

Programme de location au détail de Toyota Canada Inc. sur approbation de crédit par Crédit Toyota. Immatriculation, assurance et taxes en sus. *Offre valable sur les modèles RAV4 HP10VM-AA 1998 neufs, loués et livrés au plus tard le 31 mai 1998. Premier versement de 343,96\$ et dépôt de garantie de 350\$ exigibles au moment de la livraison. Franchise de 96 000 km, frais de 10¢/km excédentaire. **Taxes en sus ou échange équivalent. †Programme de financement à l'achat de 4,8% sur tous les modèles 1998 en inventaire: Tercel, Paséo, Corolla, Camry, Célida, Avalon, Sienna (modèles CE seulement), RAV4, 4Runner, Tacoma et T-100. Véhicule aux fins de présentation seulement. Détails chez votre concessionnaire Toyota participant.

Votre concessionnaire

TOYOTA

VIVEZ L'EXPÉRIENCE DE LA QUALITÉ

Le service
de qualité
Toyota

1000\$ de remise
à
BORD

PEA
PROTECTION
EXTRA ATTENTIVE

plein

Livré avec le plein d'essence

www.toyota.ca

BOUCHERVILLE
Toyota Dival
655-2350

CHÂTEAUGUAY
Châteauguay Toyota
692-1200

GATINEAU
Toyota Gatineau
445-0577

CANDIAC
Candiac Toyota
659-6511

CHAMBLY
Chambly Toyota
658-4334

JOLIETTE
Joliette Toyota
759-3449

LACHINE
Sprell Lexus Toyota
534-7171

LACHUTE
Lachute Toyota
562-6662

LAVAL
Chomedey Toyota
687-2634

LAVAL
Vimont Lexus Toyota
668-2710

LONGUEUIL
Longueuil Toyota
574-7474

MONT-LAURIER
Claude Auto
623-3511

MONTREAL
Alix Toyota
376-9191

MONTREAL
Chassé Toyota
527-3411

MONTREAL
Houde Toyota
351-5010

MONTREAL
Lexus Toyota Gabriel
748-7777

MONTREAL
Toyota Centre-Ville
935-6354

MONTREAL
Toyota Pie IX
329-0909

POINTE-CLAIRE
Fairview Toyota
694-1510

REPENTIGNY
Repentigny Toyota
581-3540

ST-EUSTACHE
Toyota St-Eustache
473-1872

ST-HYACINTHE
Angers Toyota
774-9191

ST-JEAN
Déry Toyota
359-9000

ST-JEROME
Toyota St-Jérôme
438-1255

ST-LEONARD
St-Leonard Toyota
252-1373

STE-AGATHE
Toyota A
Ste-Agathe
326-1044

STE-THERESE
Blainville Toyota
435-3685

SHAWINIGAN
Maurice Toyota
539-8393

SOREL
Automobile
Pierre Lefebvre
743-4596

TERREBONNE
Automobiles
L.G. Lévesque
471-4117

THURSO
Auger & Frites
985-2218

TROIS-RIVIERES
Trois-Rivières Toyota
374-5323

VALLEYFIELD
G. Couillard
Automobiles
373-0850

VERDUN
Woodland Toyota
761-3444

LE DEVOIR

MONTREAL

André Lavallée quitte la politique municipale

André Lavallée tire sa révérence à la politique municipale. Le conseiller municipal indépendant a annoncé hier qu'il ne sollicitera pas de quatrième mandat. La décision fut difficile à prendre, mais M. Lavallée est visiblement serein. Il n'a décoché qu'une dernière flèche, en direction de Pierre Bourque.

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Après douze ans de politique active mais 25 années d'implication dans les dossiers montréalais, André Lavallée quitte la vie politique municipale satisfait de ses réalisations. «J'ai travaillé avec passion. [...] C'a été un privilège d'avoir eu la confiance des gens de mon quartier. J'ai le sentiment de n'avoir jamais trahi cette confiance», a affirmé M. Lavallée.



André Lavallée

Elu pour la première fois en 1986 sous la bannière du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), M. Lavallée s'est particulièrement fait connaître lors du deuxième mandat de Jean Doré. Responsable de l'aménagement et du développement urbain, André Lavallée a mis en place le premier plan d'urbanisme pour Montréal, établissant ainsi des règles claires.

Il a également mené la bataille contre le déménagement de l'Hôtel-Dieu, qui fut une démonstration rare de solidarité à Montréal. Plus récemment, M. Lavallée s'est impliqué dans l'épineux dossier de la privatisation de l'eau qu'envisageait l'administration du maire Pierre Bourque.

En novembre dernier, André Lavallée claquait la porte du RCM à la suite d'une crise sur le renouvellement du parti. De nombreux mili-

tants et deux conseillers municipaux du RCM l'ont rapidement imité. Depuis la défaite de 1994, M. Lavallée avait assumé la fonction de chef de l'opposition que Thérèse Daviau, maintenant chef du parti et à ce titre candidate à la mairie, occupe actuellement.

Visiblement serein, André Lavallée reconnaît toutefois que la décision a été difficile. «Je suis passé par plusieurs émotions. Je vais maintenant aborder Montréal sous un autre angle. Mais je n'ai pas pris de décision quant à la suite des événements», assure-t-il alors qu'il a été associé depuis plusieurs mois au retour de Jean Doré.

Le départ de M. Lavallée pourrait d'ailleurs être vu comme une difficulté pour le clan Doré, en attente de la sortie de Jacques Duchesneau pour réagir. «Je vais m'imposer une certaine réserve», se borne à préciser André Lavallée sur la question.

Quant à quelque regret que ce soit qu'il aurait pu accumuler au fil des ans, M. Lavallée rigole des «mesquineries de l'hôtel de ville» et lance sa seule flèche à Pierre Bourque. «La seule chose qui me laisse amer, c'est la détérioration des services de base depuis deux, trois ans. Le déneigement, l'entretien des rues, des ruelles, c'est lamentable», laisse tomber M. Lavallée, qui conserve son siège jusqu'au scrutin du 1^{er} novembre.

Restructuration scolaire

Des parents de l'ouest de l'île vivent dans l'inquiétude

Réunion déterminante ce soir à Marguerite-Bourgeoys

Le conseil provisoire de la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, regroupant les écoles française de l'ouest de l'île, tient une importante réunion ce soir afin de décider du sort de plusieurs centaines d'enfants qui attendent de savoir quelle sera leur école en septembre.

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

De nombreux parents inquiets assisteront ce soir à la réunion du conseil provisoire de la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, dans l'ouest de l'île, alors que se décidera le sort des enfants de deux écoles primaires, Victor-Thérien et Le Grand Héron, et de l'école secondaire Pointe-Claire.

L'école Victor-Thérien, présente ment attachée à la commission scolaire de Verdun, est pleine à craquer. Les parents ont demandé d'être relogés dans une école anglaise avoisinante, Bishop-Whelan, mais la nouvelle commission scolaire Lester B. Pearson ne veut pas laisser aller une bâtisse en bon état que, de toute manière, la commission scolaire francophone n'a même pas réclamée.

Les parents pourraient plutôt hériter de l'école Summerlea, qui nécessiterait de gros travaux pour pouvoir accueillir une partie des 630 élèves de l'école Victor-Thérien et de plus gros travaux encore pour pouvoir accueillir tous les élèves. Les parents ne favoriseraient pas la séparation des élèves et appréhendent déjà des discussions corsées sur ceux qui iront à l'école rénovée et ceux qui n'y iront pas. Le représentant des parents, Normand Bastien, commente ainsi une telle éventualité: «Ils [les administrateurs] seront dans les estrades à nous regarder nous chicaner.» Pour l'instant cependant, l'unanimité la plus totale règne parmi les parents qui exigent une solution convenable et qui observent avec une certaine colère qu'il y a autour quelques écoles de langue anglaise à moitié pleines.

Une cohabitation non souhaitée

C'est aussi ce qui irrite les parents de l'école secondaire Pointe-Claire, qui partagent un édifice avec les élèves de l'école anglaise John Renne. L'édifice appartiendra à la future commission scolaire Lester B. Pearson, avec, vraisemblablement, le

maintien de la cohabitation. Mais les parents, explique Marc-Philippe Vincent, souhaitent une école à eux, de langue française, quitte à s'installer dans le même édifice qu'un groupe français de niveau primaire.

Cette situation, on le voit, est bien différente de celle des communautés de la rive sud de Montréal, qui étaient heureuses de la cohabitation linguistique et qui sont forcées, dans plusieurs cas, d'y mettre fin en raison de la restructuration scolaire.

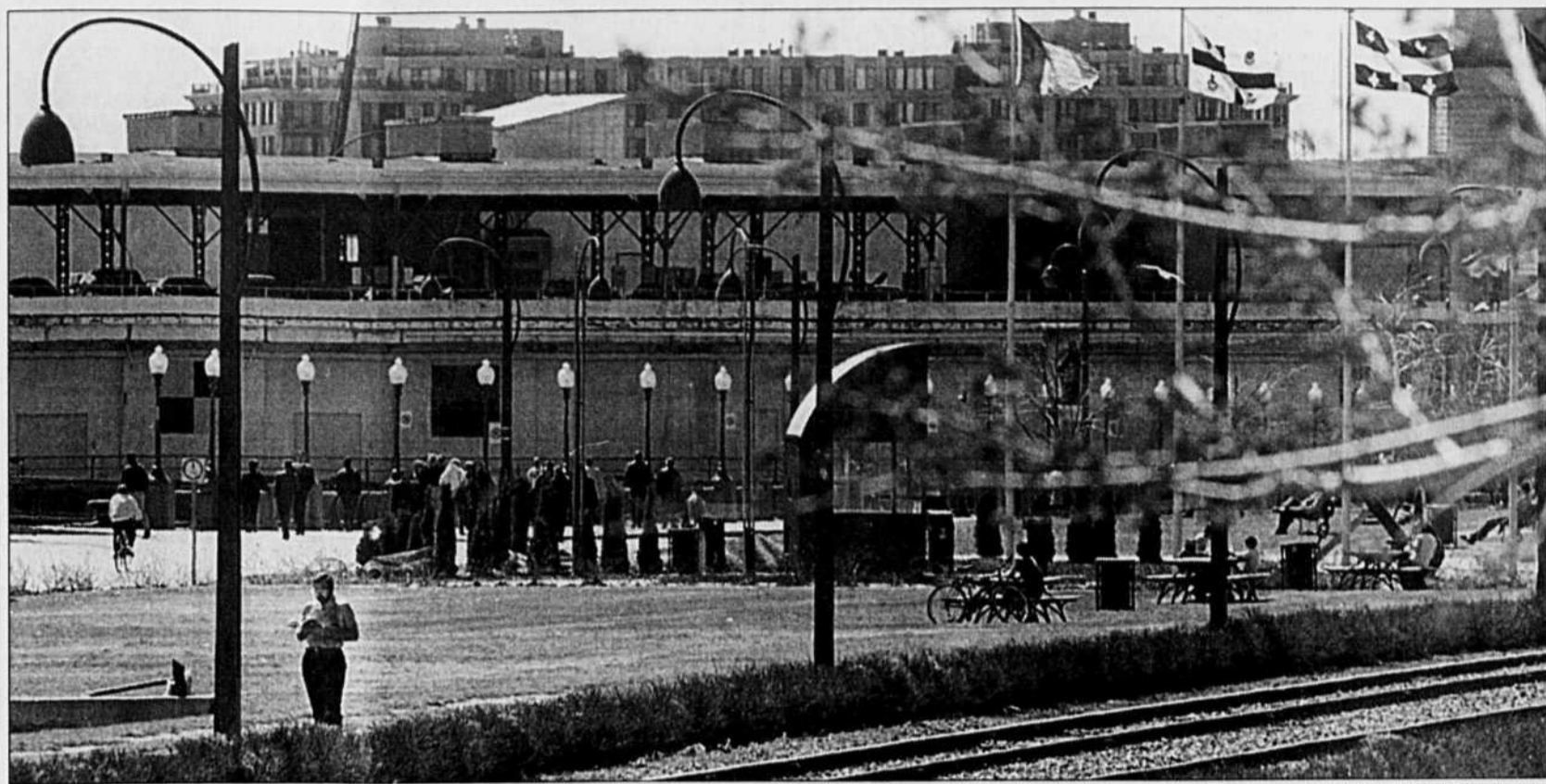
M. Vincent a une explication: sur la rive sud, dit-il, les parents sont heureux que leurs enfants puissent se frotter à l'anglais parce qu' aussitôt sortis de l'école, ils retrouvent leur environnement francophone. La situation est tout autre dans l'ouest, dit-il, où la langue anglaise domine à l'extérieur de la classe. «Il y a cinq écoles anglaises à moitié pleines alors que les écoles françaises débordent», résume M. Vincent, un enseignant.

Les commissaires du conseil provisoire de la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys se pencheront aussi, ce soir, sur le cas des enfants de l'école Le Grand Héron, qui appartiennent à la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal. Les enfants ont été relocalisés dans cette école de LaSalle en septembre 1997, après des rénovations de plusieurs milliers de dollars. L'école appartenait auparavant au secteur anglais et son statut d'alors lui permet de passer à la nouvelle commission scolaire Lester B. Pearson. Les parents se fichent bien du propriétaire de l'édifice mais veulent simplement que leurs 250 enfants puissent y demeurer.

«Nous n'avons pas encore de réponse, pas plus qu'il ne semble y avoir de plan de relocalisation», déplore la porte-parole du conseil d'orientation de l'école Le Grand Héron, Lucie Nadeau.

Les commissaires et gestionnaires de la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys attendent tellement de parents ce soir qu'ils ont jugé bon de modifier le lieu de leur réunion pour laisser entrer le plus grand nombre possible.

Bain de soleil



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

UN CYCLISTE bien en selle, un autre assis à côté de son engin, un promeneur absorbé par sa lecture, des dizaines de flâneurs à l'heure du dîner... Le port de Montréal vit à l'heure de la belle saison à la faveur du soleil éclatant qui éblouit la métropole depuis une semaine. Il faudra d'ailleurs en profiter parce que la pluie risque d'être au rendez-vous le week-end prochain...

Des propriétaires avides de renseignements personnels

- Les locataires demandent le respect de la vie privée
- La Régie du logement renvoie le problème à la Commission d'accès à l'information

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Pour obtenir un nouveau logement, les 200 000 Québécois qui doivent déménager d'ici le 1^{er} juillet prochain sont invités à fournir une foule de renseignements personnels.

On leur demande parfois leur numéro d'assurance sociale, l'emploi qu'ils occupent, des détails sur leurs comptes bancaires et même le type de véhicule qu'ils possèdent.

«Cette collecte de renseignements personnels ne vise qu'à éliminer les personnes pauvres», soutient Denis Cusson, porte-parole du Bureau d'animation et d'information logement (BAIL) de Québec.

En effet, les propriétaires de logements n'ont pas le droit de pratiquer une discrimination directe qui leur ferait exclure carrément un assisté social comme locataire à cause de sa pauvreté.

«Maintenant, les propriétaires font plutôt remplir un long questionnaire qui permet de vérifier la solvabilité du futur locataire», a dit Denis Cusson. Son point de vue est partagé par le Regroupement des associations de locataires du Québec.

Ces groupes de défense des locataires demandent au gouvernement du Québec de «garantir la vie privée des locataires en recherche de logement en limitant la collecte de renseignements personnels aux seuls nom, adresse et numéro de téléphone» de celui qui requiert un logement.

Mais à la Corporation des propriétaires immobiliers du Québec (CORPIQ), le porte-parole Alain Renaud signale

que l'information requise par la plupart des propriétaires vise à «vérifier si la personne est capable de répondre aux obligations du bail».

Il signale que la plupart du temps, les assistés sociaux qui sollicitent un logement sont d'excellents locataires qui assurement pleinement leurs paiements, même si le coût de leur loyer atteint jusqu'à la moitié de leurs revenus.

M. Renaud a aussi rappelé que contrairement à la croyance populaire, le propriétaire québécois de logements n'est pas, comme en Ontario, une grosse entreprise gérant des milliers de logements.

«C'est souvent un petit propriétaire qui possède un duplex ou un triplex dont il habite lui-même un étage. Pour ce petit propriétaire, le non-paiement du loyer par un locataire qui n'assume pas ses obligations est un désastre financier», a dit M. Renaud.

La Régie attend une décision

À la Régie du logement, le tribunal québécois chargé de trancher les litiges entre propriétaires et locataires, on affirme que cette question des renseignements requis pour louer ne relève pas de la Régie.

«C'est à la Commission d'accès à l'information de se pencher sur la protection des renseignements personnels. Nous, on attend qu'ils aient statué sur le problème», a déclaré Claire-Hélène Hovington, vice-présidente de la Régie du logement.

Au Québec, environ 45 % de la population est locataire. On estime que quelque 15 % des 1,2 million de signataires de bail, soit 200 000 personnes, déménagent annuellement le 1^{er} juillet.

Commission d'enquête Poitras

Cannavino nourrit une fois inébranlable envers la SQ

Le président de l'APPQ reste convaincu qu'il n'y a pas eu de fabrication de preuves dans l'enquête Matticks

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

Les membres de la commission Poitras qui enquêtent sur la SQ ont mis à rude épreuve, hier, la foi inébranlable affichée par le président de l'Association des policiers provinciaux du Québec, Tony Cannavino, quant à l'intégrité et l'honnêteté des quelque 3500 policiers membres de l'APPQ.

Après plusieurs reprises au cours de son témoignage, M. Cannavino a dit avoir encore aujourd'hui la conviction que les policiers Dany Fafard, Pierre Ducloux, Michel Pastry et Lucien Landry ont travaillé de façon professionnelle dans l'enquête Matticks.

Même confronté aux témoignages de l'ex-directeur aux enquêtes criminelles André Dupré et de l'enquêteur Francis Pelletier, qui concluaient qu'il y avait eu fabrication de preuves de la part des policiers, M. Cannavino ne change pas d'avis. Il a toutefois pris la précaution de dire que ses intenses activités syndicales ne lui ont pas permis de suivre le déroulement des travaux de la commission Poitras qui totalisent à ce jour 149 jours d'audiences publiques et l'audition de 22 témoins.

Le commissaire André Perreault a demandé un témoin Cannavino d'examiner la décision rendue en août 1997 par un comité de déontolo-

gie policière qui concluait que les policiers Lucien Landry et François Borduas de la SQ avaient utilisé «une force inutile et gratuite» à l'égard du citoyen Ronald Cross au moment de la reddition des Mohawks à Oka.

«Quel impact cette décision a-t-elle sur votre perception de l'intégrité ou de l'honnêteté de quelqu'un?», en l'occurrence M. Landry, a demandé M. Perreault.

«On me met face à trois paragraphes [...] Je devrais prendre connaissance du dossier au complet. Je vous dis que je connais M. Landry depuis de nombreuses années. J'ai travaillé avec lui [...] Il a toujours eu un comportement de gentleman et de professionnel», a déclaré M. Cannavino. «J'ai beaucoup de réserves sur ces trois paragraphes», a-t-il ajouté.

Ce qui a fait dire au commissaire Perreault: «Tout ce qu'on aurait pu

découvrir, tout ce qu'on pouvait aller chercher, n'avait aucune emprise sur l'opinion que vous aviez de l'honnêteté et de l'intégrité de ces personnes.»

«Je connais ces policiers depuis plusieurs années [...] Ce n'est pas le comportement de M. Landry», a commenté M. Cannavino. «En fait, ce n'est le comportement d'aucun des 3450 policiers syndiqués», a commenté le commissaire Perreault.

Le leader syndical a assuré que ce dossier n'avait pas été porté à sa connaissance et qu'il attendait généralement de voir ce que donnerait la procédure en appel pour se faire une idée.

M. Cannavino a cru bon d'ajouter qu'il ne faisait pas «une appréciation aveugle» de ses collègues policiers.

La commission Poitras amorcera aujourd'hui l'audition du témoignage de l'enquêteur Gaston Landry.

EN BREF

Décès à l'urgence: début de l'enquête publique

(Le Devoir) — L'enquête publique du coroner Anne-Marie David sur le décès de Jeannine Lacombe, survenu le 1^{er} février à l'urgence de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, a débuté hier au Palais de justice de Laval. Mme Lacombe avait été laissée seule pendant quatre heures sur une civière avant qu'un médecin ne soit disponible. Il était trop tard. Les autorités de l'hôpital ont assuré la coroner de leur entière collaboration pour expliquer le fonctionnement complet de leur salle d'urgence. La coroner cherchera à savoir si la situation qui précéda ce soir-là — il y avait 63 patients en attente et un seul médecin de garde — était normale ou particulière.

Congé forcé

(Le Devoir) — Les élèves de l'école secondaire Émile-Legault de Saint-Laurent auront congé encore aujourd'hui. La commission scolaire Sainte-Croix a fait savoir hier par voie de communiqué qu'en raison d'un bris majeur d'équipement relié au système de ventilation, elle avait décidé de garder l'établissement fermé.



NOUVEAUTÉ
AXIOMES

Initiation à l'informatique
1^{re} secondaire
(incluant une disquette)
Marc-André Lalonde
136 pages

Une approche axée sur
l'intégration opérationnelle
des matières

Le cahier d'activités et de référence *Axiomes* a été créé dans le but de combler les désirs manifestés par bon nombre d'institutions scolaires et d'enseignants.

Axiomes fait une véritable initiation à l'informatique. À la fin du programme, vos élèves connaîtront les composants informatiques, sauront utiliser un traitement de texte, un logiciel de dessin et créer des pages Web.

Siège social :
LIDEC inc.
4350, avenue de l'Hôtel-de-Ville
Montréal (Québec)
H2W 2H5
Téléphone: (514) 843-5991
Télécopieur: (514) 843-5252
Adresse internet :
http://www.lidec.qc.ca



Merci.

Conseillers en décoration
Comptoirs de pièces de plomberie
Consultation gratuite des As-Plombiers

Fait voir... Les magnifiques produits Acrylica
parmi les 30 salles de bains en démonstration.

la boutique de plomberie
DÉCORATION 25

25^e avenue et 640 Ouest, St-Eustache • tél. 473-8492 • Internet: www.decor25.com

• LES ACTUALITÉS •

EN BREF

Tortionnaires et meurtriers

Ottawa (PC) — Trois membres d'un gang ont été reconnus coupables hier de meurtre prémédité et d'enlèvement, à la suite d'une série d'incidents au cours desquels un adolescent québécois de 17 ans a été torturé à mort. Après six jours de délibération, le jury a déclaré les accusés coupables des 13 accusations qui pesaient contre chacun d'eux. Keith Edwards, 28 ans, John Richardson, 26 ans, et Mark Williams, 21 ans, ont été reconnus coupables d'avoir enlevé et tué Sylvain Leduc; d'avoir enlevé sa cousine de 16 ans et de l'avoir agressée avec un fer à friser; d'avoir enlevé une autre cousine âgée de 16 ans; et d'avoir enlevé et battu un ami de Sylvain Leduc. C'est après que les membres du gang eurent tenté d'exercer un contrôle sur ses cousins que Sylvain Leduc et son ami ont été mêlés à l'affaire. La cour a appris que le soir de l'enlèvement, des membres du gang se sont rendus au domicile de Vanier où habitaient Sylvain Leduc et ses deux cousines et ont emmené de force

l'une des jeunes filles à l'appartement où elle a été torturée.

Les Métallos dénoncent le fédéral

(PC) — Le syndicat des Métallos dénonce la décision du gouvernement fédéral de fermer définitivement le bureau du service d'emploi de Havre-Saint-Pierre, sur la Côte-Nord, malgré un taux de chômage de 22 % dans cette région. Dorénavant, les résidents de Havre-Saint-Pierre devront téléphoner à Shawinigan où 32 emplois seront créés au bureau du service d'emploi, situé dans le comté du premier ministre Jean Chrétien. Le syndicat des Métallos rétorque à la décision gouvernementale, qualifiée de méprisante, que les habitants de la Côte-Nord ne sont pas des citoyens de seconde zone. Trois personnes ont été mises à pied au service d'emploi de Havre-Saint-Pierre et le gouvernement fédéral justifie cette fermeture par le transfert des politiques de la main-d'œuvre au provincial.

Trop-perçu de 400 000 \$

Québec remboursera les locataires de terres publiques

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Québec — Depuis 1989 et jusqu'à 1993-1994, le ministère des Ressources Naturelles a accumulé un trop-perçu de 400 000 \$ auprès de ses 60 000 anciens et nouveaux locataires de terres publiques et il a annoncé, hier, qu'ils seraient remboursés.

Le montant dû à chacun de ces locataires variera entre 1 \$ et 3 \$ par an. En conférence de presse, la ministre déléguée aux Mines et aux Terres Mme Denise Carrier-Perreault, de qui relève la location des terres publiques à des locataires privés, a annoncé qu'à la suite des plaintes reçues à son ministère, on a décidé de reconnaître l'erreur et de rembourser le trop perçu pour tous

les baux émis à partir du 1^{er} avril 1989.

La coût de toute l'opération rembourser, qui débutera officiellement à compter du 3 septembre, atteindra au bas mot autant que les 400 000 \$ dus aux locataires.

Ceux-ci pourront recevoir un remboursement maximum de 12 \$ pour une période de location de 8 ans.

Puisqu'un bail est renouvelable chaque année, le remboursement se fera soit par un crédit sur le prochain bail pour les 40 000 locataires actuels, soit par chèque pour les 20 000 \$ anciens qui en feront la demande.

Pour mener à bien l'ensemble de l'opération, le ministre a exigé une révision complète de tous les baux en vigueur depuis le 1^{er} avril 1989.

L'erreur est due à une application inadéquate du taux d'indexation pré-

vu par décret au cours des années 1989, 1990, 1991, 1992 et 1993.

Le décret 231 de 1989 prévoyait que l'indexation des baux devait correspondre à la moyenne annuelle du taux d'inflation alors qu'auparavant il était calculé à partir du taux établi au mois de décembre.

Malheureusement, au ministère des Ressources naturelles on a omis de se conformer au décret et on a continué d'utiliser l'ancienne méthode.

«Pour répondre à une plainte d'un citoyen, un membre très actif au niveau du regroupement des locataires de terres publiques, a expliqué la ministre, il nous faut remonter à 1989 parce que la nouvelle façon d'effectuer le calcul remonte au décret adopté cette année-là et qui est toujours en vigueur.»

La ministre a par ailleurs recommandé aux locataires de terres publiques d'attendre au 3 septembre avant de communiquer avec son ministère puisqu'à compter de cette date, une ligne téléphonique sans frais sera mise à leur disposition.

De plus, au même moment, un avis sera publié dans l'ensemble des médias écrits et les 20 000 anciens locataires pourront faire parvenir leurs coordonnées à partir de cette publication.

Les 40 000 locataires actuels n'auront aucune démarche à faire, puisque le ministère possède tous les renseignements pour corriger la situation et prévoir une note de crédit au moment de la signature du prochain bail annuel.

• CARRIÈRES ET PROFESSIONS •

RECHERCHISTE-DOCUMENTALISTE

La Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal, un organisme à but non-lucratif voué à la défense des droits des étudiants de l'Université de Montréal, est à la recherche d'un(e) chercheur-documentaliste.

Tâches:

- Faire la recension de l'information disponible;
- Mettre sur pied un support documentaire efficace;
- Effectuer des recherches académiques pour le premier cycle et les cycles supérieurs;
- Effectuer des recherches socio-politiques;
- Faire de l'analyse de documents émanant de l'UdeM, des gouvernements et de la FEUQ;
- Assurer une qualité élevée du français dans les documents produits par la Faécum.

Qualités requises:

- Avoir un diplôme de premier cycle;
- Posséder une excellente maîtrise du français écrit et parlé;
- Avoir de la facilité à travailler en équipe;
- Avoir une grande disponibilité;
- Avoir certaines connaissances du milieu universitaire.

Salaires: 23 000 \$ ou plus selon la formation et l'expérience.

Date limite: Le 24 avril 1998

Envoyer votre curriculum vitae à:

FAÉCUM

Comité d'embauche
3200, Jean-Brillant
Montréal, Québec, local B-1265
H3T 1N8
Télécopieur: 343-7690



Eastern Ontario
Health Unit

Bureau de santé
de l'est de l'Ontario

ORTHOPHONISTES

Le Bureau de santé de l'est de l'Ontario est à la recherche de quatre (4) orthophonistes à temps plein.

Les personnes choisies devront organiser et diriger les traitements orthophoniques pour la clientèle anglophone (2 postes) et francophone (2 postes) en plus de fournir les programmes éducatifs pour les enfants d'âge pré-scolaire à 5 ans.

Les candidat(e)s doivent détenir une maîtrise en orthophonie d'une université reconnue et être éligible à devenir membre de l'Ordre des audiologistes et des orthophonistes de l'Ontario, en plus de posséder de l'expérience de travail avec les enfants et les parents. Ils/elles détiennent un permis de conduire valide et ont accès à une automobile. Une connaissance pratique des deux langues officielles est un atout.

Nous offrons un salaire concurrentiel (38 000 \$ à 45 000 \$) et d'excellents avantages sociaux.

Veillez faire parvenir votre demande en toute confidentialité à l'adresse suivante :

Service des ressources humaines
BUREAU DE SANTÉ DE L'EST DE L'ONTARIO
1000, rue Pitt
Cornwall (Ontario) K6J 5T1

Nous croyons à l'égalité d'accès à l'emploi.

Date de clôture: le 9 mai 1998

PROFESSEUR-E SUBSTITUT

DÉPARTEMENT D'ÉTUDES LITTÉRAIRES
SÉMIOTIQUE LITTÉRAIRE ET LITTÉRATURE FRANÇAISE

SOMMAIRE DE LA FONCTION

- Enseignement et encadrement aux trois cycles d'études
- Recherche dans le domaine
- Services à la collectivité

EXIGENCES

- Doctorat en sémiologie, en études littéraires ou dans une discipline connexe
- Publications récentes importantes et pertinentes à la définition du poste
- Aptitudes pour l'administration et l'encadrement pédagogique
- Expérience d'enseignement au premier cycle et aptitudes pour l'enseignement aux études supérieures en sémiotique littéraire et en littérature française
- Engagement dans la recherche subventionnée et/ou non subventionnée
- Connaissance du corpus littéraire québécois
- Maîtrise du français parlé et écrit

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION: 1^{er} août 1998

L'Université a adopté un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les professeurs et un programme d'équité en emploi pour les femmes, les membres des minorités visibles, les autochtones et les personnes handicapées. Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce poste est offert en priorité aux citoyens-nes canadiens-nes et aux résidents-es permanents-es.

TRAITEMENT: Selon la convention collective SPUQ-UQAM

Faites parvenir votre curriculum vitae détaillé en français, daté et signé, incluant trois lettres de recommandation, avant le 7 mai 1998, 17 h, à M^{me} Michèle Nevert, directrice du département d'études littéraires, à l'adresse suivante: Université du Québec à Montréal, C.P. 8888, succursale Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3P8. Téléphone: (514) 987-3000, poste 4288; télécopieur: (514) 987-8218; Internet: <http://www.rhu.uqam.ca>

UQAM

L'avenir est ici

RECHERCHÉS EMPLOYÉS POUR L'INDUSTRIE DU TEXTILE

Une entreprise néo-brunswickoise de tissage d'étiquettes utilisant des équipements informatisés de pointe a présentement des postes à pourvoir pour des opérateurs ou opératrices et des formateurs ou formatrices. Il existe des possibilités d'emploi à long terme.

L'entreprise a besoin:

- D'opérateurs ou opératrices et de formateurs ou formatrices d'expérience dans la fabrication d'étiquettes tissées avec une machine à lances.
- D'opérateurs ou opératrices et de formateurs ou formatrices d'expérience dans le fonctionnement d'ourdissiers.
- D'opérateurs ou opératrices et de formateurs ou formatrices d'expérience dans l'entretien et la réparation de machines à tisser Vaupel Label (modèle EWM-80/170E).

J. B. Woven Labels Ltd. est un employeur d'Edmundston, au Nouveau-Brunswick, souscrivant au principe de l'égalité d'accès à l'emploi et dont les installations fonctionnent sans interruption sept jours par semaine.

Tous les candidats doivent pouvoir communiquer efficacement en français et en anglais. Une certaine connaissance du mandarin constitue un atout. Les candidats doivent être en mesure de prouver qu'ils possèdent des compétences dans l'industrie du textile et une certaine expérience en formation dans un environnement dynamique.

Veillez envoyer vos curriculum vitae à l'adresse suivante:

8, avenue Miller
Edmundston (Nouveau-Brunswick)
E3V 3K5
Télécopieur: (506) 737-9330

招聘紡織業雇員

紐賓士域省一個迅速成長中的、使用最先進的電腦化機械的標籤織造公司急需操作員/培訓員。有長期雇用的可能。

公司招聘要求:

- 具有操作快捷標籤織造機經驗的操作員/培訓員。
- 具有操作經紗機經驗的操作員/培訓員。
- 具有修理、維護Vaupel標籤織造機(模型EWM-80/170E)經驗的操作員/培訓員。

J.B. Woven Labels Ltd. 是一提供公平機會的公司, 座落於紐賓士域省的Edmundston, 每週7天, 每天24小時分班生產。

所有的候選人必須能有效地用英語和法語交流, 會普通話可作參考。候選人必須證明其在紡織業的合格性和在多種環境里的培訓經歷。

請將介紹您的工作史和培訓經歷的簡歷送到:

8, avenue Miller
Edmundston (Nouveau-Brunswick)
E3V 3K5
Télécopieur: (506) 737-9330

DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)

Appel de candidatures



COLLÈGE DUROCHER
SAINT-LAMBERT
(Collège privé mixte d'enseignement secondaire)

Le Collège: Institution confessionnelle de foi catholique. Il est solidement implanté sur la Rive-Sud depuis des générations. Il accueille dans ses deux pavillons près de 1900 élèves auxquels il offre une formation de culture générale par l'enrichissement des programmes réguliers et un développement personnalisé.

Le Profil: Éducateur(trice) et gestionnaire témoignant d'une solide formation et d'une expérience significative. Fait preuve d'un leadership engageant et maintient avec l'interne et l'externe des communications stimulantes.

La Fonction: Sous l'autorité du Conseil d'administration, le(a) directeur(trice) général(e) planifie, organise, coordonne, contrôle les activités du Collège et s'assure de son développement.

Entrée en fonction le 1er juillet 1998

Votre curriculum vitae doit parvenir sous pli confidentiel au plus tard le 23 avril 198 à 21h30 à l'adresse suivante:

Collège Durocher Saint-Lambert
C.P. 67091, Succursale Lemoyne
Saint-Lambert (Québec)
J4R 2T8

Pour réservation publicitaire,
composez 985-3316

ou
1-800-363-0305

télécopieur 985-3390

Carrières
&
Professions

• LES ACTUALITÉS •

Mission d'observation au Chiapas

Les expulsées blâment l'ambassade canadienne

Julie Marquette et Sarah Baillargeon affirment avoir été traitées comme des criminelles par les autorités mexicaines qui les ont empêchées de voir un avocat

Le Canada est prompt à l'action lorsqu'il s'agit d'accélérer le commerce avec le Mexique. Il se montre cependant trop lent, au gré de plusieurs organisations non gouvernementales canadiennes (dont Salut le monde!), lorsqu'il s'agit de réagir aux violations des droits de la personne dans ce pays.

CLÉMENT TRUDEL
CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Hier, lors d'une conférence de presse donnée à Montréal, les deux Canadiennes expulsées du Chiapas, Julie Marquette et Sarah Baillargeon, qui étaient parrainées par l'organisme Salut le monde!, se sont plaintes de n'avoir pu à aucun moment rencontrer de représentant du Canada durant leur détention au Mexique.

On a rappelé que Stanley Gooch, le nouvel ambassadeur canadien à Mexico, a affirmé le 27 février à des membres de la Commission civile internationale d'observation des droits humains que «le Mexique remplit les critères démocratiques exigés par le Canada». Pourtant, l'anthropologue Pierre Beaucage, de l'Université de Montréal, a soutenu qu'Ottawa est bien au courant des violations des droits dans l'Etat du Chiapas. «Nous croisons de temps en temps ses émissions» sur le terrain, dit-il. Selon lui, les rapports qui parviennent à l'ambassade canadienne à Mexico sont archivés quelque part aux Affaires étrangères qui, elles, préfèrent répondre aux préoccupations exprimées par les ONG en affirmant que «le tout est référé au bureau du premier ministre».

Résultat, selon Julie Marquette: «on s'explique mal» que l'ambassade canadienne ait pour ainsi dire été «absente» lorsqu'elle et sa collègue Sarah Baillargeon avaient à tout prix besoin qu'on s'occupe d'elles.

L'organisme Salut le monde!, qui parraine les deux observatrices, demande au Canada d'aller au delà du fait de «poser des questions» aux autorités mexicaines et d'«exiger» plutôt que se tienne une discussion sur les violations des droits humains au Mexique.

Pas de recours à un avocat

Les deux jeunes filles se sont également plaintes d'avoir été traitées «comme des criminelles» par les autorités mexicaines, alors qu'elles étaient invitées à agir comme observatrices à la demande du Centre des droits humains Fray Bartolome de las Casas, qui relève de l'archevêché de San Cristobal. En aucun moment, elles n'ont pu joindre un avocat. Elles ont également dû dormir sur le plancher de l'endroit où elles étaient détenues.

Durant leur séjour au Mexique, les deux femmes ont constaté que plusieurs déplacés du Mexique, poussés par la peur à fuir leur communauté d'origine, vivaient dans des

conditions insupportables, soit sans eau, sans nourriture et sans accès à des soins de santé.

L'arrestation des deux femmes, avec dix autres observateurs étrangers et huit Mexicains, est survenue quelque temps après que les autochtones de la région de Taniperlas, dans le Chiapas, eurent décrété la municipalité autonome de Ricardo Flores Magón, du nom d'un héros de la révolution de 1910. Quelque 800 soldats de l'armée fédérale mexicaine ont, dans les heures qui ont suivi, envahi la communauté, expulsant, de gré ou de force, les observateurs.

Les deux femmes ont nié les allégations du gouvernement mexicain qui accuse les observateurs étrangers de s'impliquer dans la politique interne. «Ce n'est pas notre mandat», a dit Julie. Elles soutiennent cependant que les missions d'observation sont indispensables au respect des droits humains au Mexique. En leur absence, soutiennent-elles, le gouvernement mexicain pourra s'adonner librement à la répression.

Une pratique traditionnelle

Selon Pierre Beaucage, les autochtones du Mexique jouissaient d'autonomie interne depuis le XVI^e siècle, jusqu'à l'avènement de la Constitution actuelle qui nie l'existence de terres communautaires et de républiques indiennes. La Constitution mexicaine reconnaît trois niveaux de gouvernement: la fédération, les Etats et les municipalités.

Cependant, à ce jour, quelque 35 municipalités de l'Etat du Chiapas sont à l'image de cette nouvelle municipalité, contrôlées par des autochtones. Mais depuis trois semaines, le président du Mexique, Ernesto Zedillo, a mis en avant une politique d'intolérance envers l'autonomie interne, qui s'exprime notamment à travers l'envoi de 800 soldats pour contrôler la communauté de Taniperlas.

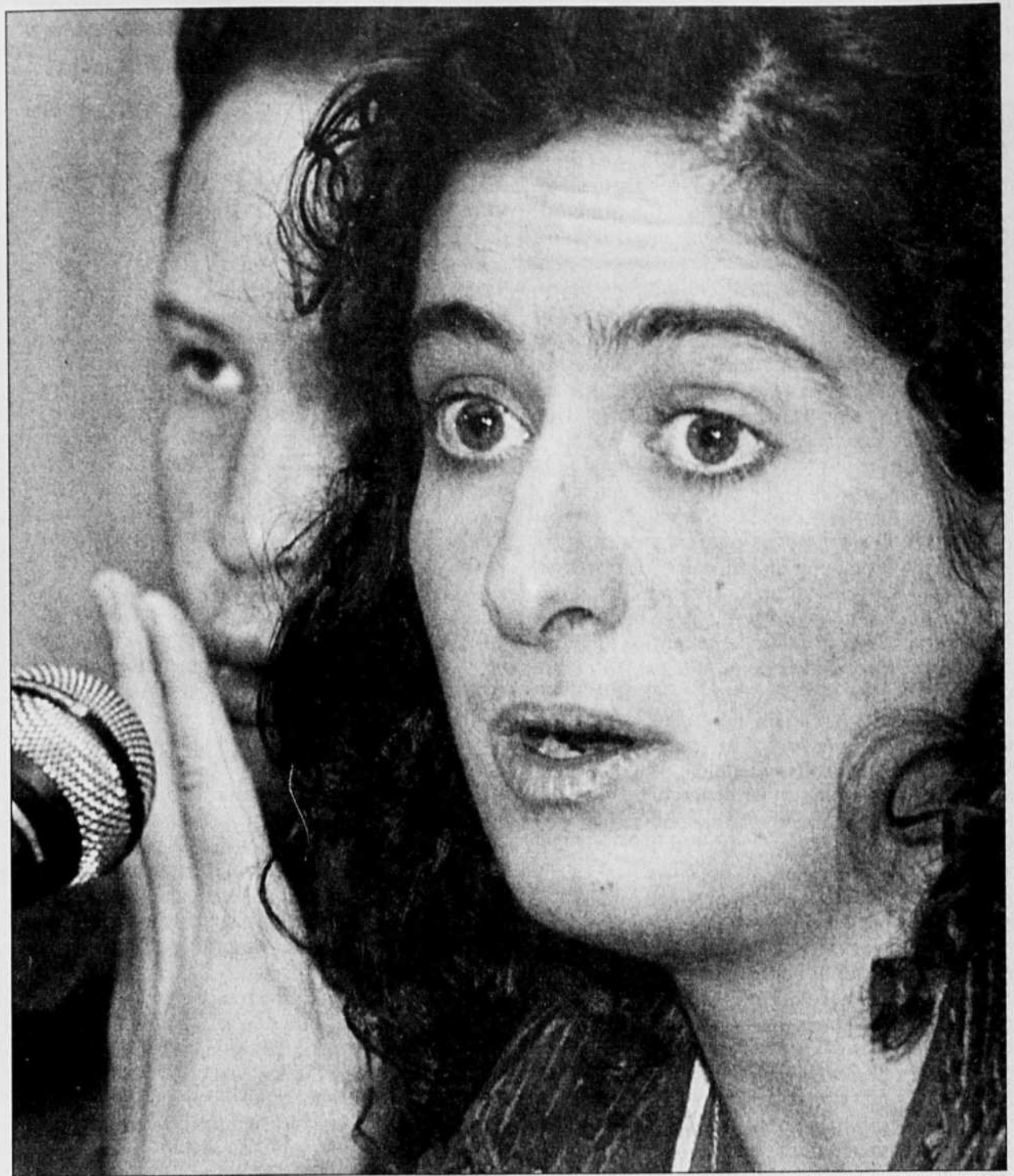
Or les célébrations consacrant la création d'un conseil municipal dans la communauté de Taniperlas n'étaient pas violentes, soutiennent Julie Marquette et Sarah Baillargeon.

Le pays fait présentement les frais d'une guerre civile «de basse intensité», disent-elles. Le gouvernement «divise pour régner» en armant des paysans pour le compte de groupes paramilitaires contre l'armée révolutionnaire zapatiste.

Selon les données de la Commission civile internationale d'observation des droits humains au Chiapas, 66,7 % de la population de cet Etat souffre de malnutrition, 56 % des habitants n'ont pas l'eau courante, et 67 % n'ont pas l'électricité. Ce sont les autochtones qui sont les plus touchés par cette marginalisation.

Il y a aussi contraste entre l'attitude du Canada et celle de l'Espagne vis-à-vis des ressortissants impliqués dans cette crise. Le consul honoraire espagnol au Chiapas, Manuel Pardo, a accompagné les quatre Espagnoles frappées d'un ordre d'expulsion (sans droit de remettre les pieds au Mexique) cinq heures durant, et l'ambassadeur espagnol José Ignacio Carbajal «est intéressé au dossier et s'est entretenu au téléphone» avec elles.

Durant leur séjour, les deux femmes ont constaté que plusieurs déplacés du Mexique vivaient dans des conditions insupportables



Expulsées manu militari du Mexique où elles prenaient part à une mission d'observation dans la région du Chiapas, Julie Marquette et Sarah Baillargeon ont rencontré la presse à Montréal hier.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La pénurie d'infirmières inquiète Allan Rock

Les infirmières ont été démoralisées par les changements survenus dans la santé, reconnaît le ministre

PRESSE CANADIENNE

Calgary — Le fait que certains médecins quittent le pays pour aller exercer leur profession ailleurs n'inquiète pas tellement le ministre fédéral de la Santé, qui se dit plus préoccupé par la pénurie d'infirmières.

«Nous devons nous efforcer de garder nos infirmières au Canada et de regagner leur confiance», a déclaré hier le ministre Allan Rock. «Je crois que les infirmières ont été démoralisées par les changements survenus dans le domaine de la santé.»

Le ministre Rock réagissait à une étude parue dans le *Journal de l'Association médicale canadienne*, qui prévoyait une pénurie de médecins pour cause de retraite, de décès ou d'émigration.

L'article précisait que pour pouvoir offrir un nombre suffisant de médecins à la population, les facultés de médecine du pays devaient produire chaque année environ 2000 nouveaux diplômés mais qu'elles n'avaient accueilli l'an dernier que 1500 candidats, dont 10 à 15 % risquent d'émigrer.

«Je sais qu'un certain nombre de médecins quittent le Canada chaque année, mais il y en a à peu près autant qui reviennent», dit le ministre. «Je ne crois pas que ces départs provoquent une pénurie», ajoute-t-il, précisant que le nombre des inscriptions est encore élevé dans les facultés de médecine.

Le ministre de la Santé était à Calgary pour annoncer

qu'une subvention de 11 millions de dollars serait accordée à l'Alberta pour lui permettre d'améliorer ses soins de santé. Au total, une somme de 120 millions sera distribuée dans tout le pays, a fait savoir M. Rock.

Les infirmières ont semblé encouragées par les remarques du ministre. L'Association des infirmières et infirmiers du Canada lui avait fait savoir récemment que d'ici l'an 2011, il manquerait de 59 000 à 113 000 infirmières et infirmiers au Canada. Il y en a actuellement environ 264 000.

Médecins mécontents

Les médecins n'étaient toutefois pas du même avis,

et ils ont manifesté leur indignation lors d'une conférence de presse donnée au même moment à quelques rues de là.

«Je ne suis absolument pas d'accord quand on dit que les médecins ne vivent pas la même situation que les infirmières», a déclaré le Dr Bill Anderson, président de l'Association médicale de l'Alberta. Les médecins et les infirmières de tout le pays ont subi les mêmes compressions gouvernementales, et les deux professions se sentent marginalisées et sous-estimées, dit-il.

Les médecins de l'Alberta, qui sont déçus des négociations entreprises avec la province au sujet de leurs honoraires, menacent de facturer directement les patients, de se retirer des comités d'hôpitaux et de fermer leur bureau pendant une journée.



Allan Rock

Deux Canadiens emprisonnés au Brésil

Ottawa estime avoir tout fait pour Lamont et Spencer

JIM BROWN
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Après avoir tenté pendant des années de ramener au Canada Christine Lamont et David Spencer, deux Canadiens incarcérés au Brésil pour enlèvement, le gouvernement fédéral semble être à court de solutions politiques et diplomatiques.

Il semble aussi être à bout de patience, non pas avec le gouvernement brésilien, mais avec les deux prisonniers pour qui Ottawa estime avoir tout fait.

Les deux Canadiens, qui purgent depuis huit ans une peine de 28 ans d'emprisonnement pour enlèvement, clament qu'ils sont des prisonniers politiques et veulent être libérés sans condition.

Ils refusent les conditions du traité en vertu duquel ils devraient continuer de purger leur peine dans une prison canadienne, mais pourraient bénéficier d'une libération conditionnelle hâtive.

Ils ont entrepris dimanche une grève de la faim. «Je ne sais pas ce que nous pouvons faire de plus», a dit hier Debra Brown, porte-parole du ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy.

Selon d'autres sources gouvernementales, le premier ministre Jean Chrétien n'interviendra probablement pas en faveur de Lamont et de Spencer auprès du président brésilien Fernando Henrique Cardoso, qu'il doit rencontrer plus tard cette semaine en marge du Sommet des Amériques, à Santiago du Chili.

Ottawa pensait avoir récolté les fruits de sa patiente diplomatique quand le président Cardoso a indiqué il y a deux jours qu'il était prêt à signer un traité permettant l'échange de détenus, et du coup, le retour de Lamont et de Spencer au pays.

Christine Lamont est originaire de Langley, en Colombie-Britannique, tandis que David Spencer est né à Moncton, au Nouveau-Brunswick. Le premier ministre Chrétien a personnellement pris fait et cause en leur faveur lors de précédentes rencontres avec le président Cardoso mais, selon un haut responsable fédéral, il ne le fera probablement pas, compte tenu des circonstances.

«Le gouvernement brésilien a fait un geste», a déclaré le responsable fédéral qui a requis l'anonymat. «Nous estimons que c'est au tour de Lamont et de Spencer de bouger.»

Le ministre Axworthy a pressé les familles des deux détenus de leur faire entendre raison.

Vingt Tsiganes tchèques obtiennent l'asile politique au Canada

Ottawa (AFP) — Le Canada a reconnu comme réfugiés 20 membres d'une famille de Romanichels tchèques qui avaient demandé l'asile politique dans ce pays l'an dernier, ce qui constitue une première, a affirmé hier leur avocat, George Kubec.

Un porte-parole de la Commission canadienne du statut du réfugié, John Cottreau, a confirmé que 20 ressortissants de République tchèque avaient obtenu l'asile politique la semaine dernière mais a refusé de fournir plus de détails. Cette décision positive devrait permettre à d'autres

Tsiganes tchèques arrivés au Canada l'an dernier d'être reconnus comme réfugiés, a déclaré M. Kubec.

Les Romanichels qui ont obtenu l'asile sont Gejza Horvath, son épouse Maria Horvathova, tous deux âgés de 56 ans, leurs trois fils et leurs épouses, ainsi que douze enfants, selon M. Kubec. Le tribunal administratif qui a entendu leur cause en janvier dernier à Toronto a jugé qu'ils avaient un motif raisonnable de croire qu'ils seraient persécutés s'ils étaient renvoyés dans leur pays d'origine, en raison de leur race, a indiqué l'avocat.

CONCOURS JOURNÉE MONDIALE DU LIVRE 1998

Courez la chance de vous envoler pour **BARCELONE**

1^{ER} PRIX AIR CANADA
Un voyage d'une valeur de 3 750\$ pour 2 personnes à BARCELONE, d'une durée de 1 semaine, y compris le transport en avion et l'hébergement.

2^E PRIX
Une reliure d'art du livre de votre choix d'une valeur de 200\$, offerte par Les Ateliers de la Tranchefile en collaboration avec Radio-Canada dans le cadre de l'émission Samedi et rien d'autre, diffusée sur les ondes de la radio de Radio-Canada de 7h à midi tous les samedis matins.



Afin de se qualifier pour le tirage, les participants doivent remplir le bon de participation et répondre à la question.

Le bon de participation devra être déposé chez un libraire participant avant le 23 avril 1998 à 23h.

Tirage: le samedi 9 mai 1998

En collaboration: LE DEVOIR, Radio-Canada, ASSOCIATION NATIONALE DES LIVRÉS, ASSOCIATION DES LIBRAIRES DU QUÉBEC

Question: sur le conseil de votre libraire, quel a été le dernier titre acheté?

Réponse

Nom

Adresse

Ville

Code postal

Téléphone (bur.)

(rés.)

(télec.)

Les fac-similés sont acceptés, pas les photocopies. Les participants doivent avoir 18 ans et plus.

Les règlements du concours sont disponibles à l'Association des libraires du Québec, 1306, rue Logan, Montréal, Québec, H2L 1X1

É D I T O R I A L

Le droit à l'image

Michel Venne

Le jugement de la Cour suprême, qui reconnaît le droit à l'image comme un droit protégé et que doit respecter les médias lorsqu'ils publient la photographie d'une personne, laisse aux photographes une marge de manœuvre encore immense. Il leur revient de l'utiliser dans les limites de leurs propres règles déontologiques. Le péril pour la liberté de presse n'est pas aussi grave que le prétendent ceux qui ont dénoncé ce jugement.

Judi dernier, le plus haut tribunal au pays a confirmé les jugements de la Cour du Québec et de la Cour d'appel du Québec donnant raison à une jeune femme qui prétendait avoir souffert d'un préjudice par la publication d'un cliché pris d'elle-même par le photographe Gilbert Duclos, rue Sainte-Catherine à Montréal, et paru à son insu dans le magazine *Vice-Versa*. Pascale Claude Aubry était isolée sur l'image. Elle était le sujet principal de la photographie. Elle ne faisait rien de particulier. Elle recevra 2000 \$ en dommages.

Le montant a son importance. Les juges de la Cour suprême l'ont d'ailleurs fait remarquer. Les dommages «semblent élevés», écrivent-ils, surtout que le juge de première instance s'est mépris quant à l'importance de la diffusion de la revue. La Cour suprême soutient qu'un juge ne devrait pas imputer un dommage du seul fait de la diffusion fautive de la photographie. Le préjudice doit être démontré. Ces considérations, si elles ne changent rien à la décision finale, sont tout de même une invitation aux juges de première instance de traiter ce genre d'affaire avec modération. En deux mots, poursuivre un photographe ne rendra jamais personne millionnaire. Qu'on se le dise. Cela devrait réduire considérablement l'attrait pour des procédures judiciaires pour des raisons frivoles.

Les premières réactions à ce jugement dans la communauté journalistique ont été sévères. Pourtant, les exemples d'atteinte à la liberté de presse invoqués à l'appui de ces critiques étaient assez peu convaincants. Va-t-on s'émouvoir du fait qu'il serait dorénavant plus difficile pour un journal de publier la photographie de quelques jeunes gens attablés à une terrasse de la rue Saint-Denis au printemps? Soyons sérieux. D'abord, il y a des sujets plus graves, on en conviendra. Et ensuite, le jugement n'interdit pas la publication de photographies de ce genre et ne requiert pas non plus de la part du photographe qu'il fasse signer un formulaire de consentement par chacun des personnages.

Le jugement est plus nuancé qu'il n'y paraît. Et il préserve une marge de manœuvre encore immense aux photographes de presse. La cour mentionne plusieurs circonstances dans lesquelles le droit à l'information prime sur le droit à la vie privée. Cela tient au fait que les attentes raisonnables de vie privée sont réduites dans certaines circonstances qui se rapportent à l'intérêt public. Il faut, dit le tribunal, que l'intérêt du public à prendre connaissance d'une photographie soit dominant par rapport au droit à la vie privée reconnu par la Charte. Bien sûr, c'est le cas de la plupart des activités des personnages connus, les artistes, les politiciens, mais aussi celui de simples citoyens mêlés à des affaires qui relèvent du domaine public, comme un procès. Le photographe est exonéré de responsabilité également, dit la cour, lorsqu'un particulier se trouve accidentellement et accessoirement dans la photographie, comme quelqu'un se trouvant dans une foule

lors d'un événement sportif ou une manifestation. Une personne ne peut revenir contre un photographe non plus si elle se trouve de façon accessoire dans la photographie d'un lieu public, précise la cour, et ce, même s'il est techniquement possible de l'identifier.

La cour ne définit pas ce qu'est l'intérêt public. Il y a lieu de s'en réjouir. En soi, cela constitue une victoire pour la liberté de presse. La cour laisse aux journalistes et aux photographes la responsabilité d'en juger chaque jour. *Le Guide de déontologie de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ)* fait de l'intérêt public, sans pour autant le définir, l'élément le plus déterminant de l'acte journalistique. «*Les journalistes, dit le guide, privilégieront le droit à l'information (par rapport à la vie privée) lorsque les faits privés présentent un intérêt public plutôt que de relever de la simple curiosité publique.*» La Cour suprême ne fait-elle pas, au fond, que rappeler aux photographes de presse ce principe énoncé dans leur propre guide déontologique?

Si l'intérêt public n'est pas manifeste, le photographe doit obtenir le consentement de la personne qui figure sur la photographie pour la publier. Certains professionnels ont poussé les hauts cris. Comment cela est-il possible de faire signer à chaque personne croquée sur le vif un formulaire de consentement? La cour ne va pas jusque-là. Elle précise que ce consentement peut être «*expres ou tacite*». En d'autres termes, le consentement ne doit pas forcément être écrit. Il peut avoir été exprimé tacitement. Ainsi, pour reprendre l'exemple de la terrasse au printemps, ne peut-on pas présumer que des personnes qui lèvent leur verre devant la lentille d'un photographe de presse, affublé de sa veste à poches multiples, d'une casquette aux couleurs de son journal et alourdi par le poids des quatre appareils qui lui pendent au cou, ont tacitement consenti à ce que leur photo soit publiée le lendemain dans un journal? Parions d'ailleurs qu'ils se précipiteraient pour l'acheter. Même chose pour un fan qui, monté sur les épaules d'un ami, pleure son admiration devant Céline Dion qui clôt son spectacle devant 15 000 spectateurs, s'extirpant volontairement de la foule, se rendant visible à tous, lors d'un événement public et largement médiatisé.

Outre ces circonstances dans lesquelles un photographe peut présumer du consentement tacite des personnages, il y a celles où un photographe devrait, dorénavant, demander à une personne assise sur un banc de parc ou tondant sa pelouse, si elle s'oppose à la publication de son portrait dans la gazette locale. N'est-ce pas la moindre des choses? D'ailleurs, la FPJQ reconnaît encore une fois dans son guide déontologique que, sauf dans des situations exceptionnelles, les journalistes ne doivent pas utiliser de procédés clandestins comme les caméras cachées. Le guide précise en sus que «*les journalistes doivent informer les sources d'information peu familières avec la presse que leurs propos peuvent être publiés et diffusés*». Si cette directive vaut pour les propos, pourquoi ne vaudrait-elle pas pour l'image d'une personne?

La Cour suprême n'impose pas une censure, elle invite les médias à respecter leur propre éthique.

L E T T R E S

Acceptation globale

C'est avec une attention soutenue que j'ai regardé le film *Les Enfants du Refus global*. Depuis déjà trois semaines, il m'habitait: par les articles de journaux, les entrevues à la radio et à la télé de Manon Barbeau, de Fernand Leduc et de Madeleine Arbour; j'ai aussi lu le manifeste et le livre *Refus global et ses environs* de A. G. Bourassa et G. Lapointe. J'avais hâte de goûter à l'œuvre même; je n'ai pas été déçu et j'en suis sortie à la fois ébranlée et sereine. Je me suis reconnue spontanément dans plusieurs de ses aspects mais particulièrement dans son essence même.

Les Enfants du Refus global parle du Québec, de notre histoire, de notre monde et on s'y identifie très facilement, on reconnaît là nos racines et dans le manifeste lui-même, l'annonce de notre évolution sociale et individuelle. Par ailleurs, le film parle aussi des besoins idéaux les plus fondamentaux de l'être humain: identité, sécurité, liberté, responsabilité, réalisation personnelle, citoyenneté, amour... et cela, dans le cadre de la relation parent-enfant qui est au cœur du film; *Les Enfants du Refus global* rejoint ainsi l'universel.

Le constat est dur. Les faits sont là, immuables, incarnés par certains signataires et quelques-uns de leurs enfants, les conséquences implacables. Et pourtant, aucune accusation n'est portée et chacun, au lieu de s'apitoyer sur son sort ou sur celui des autres, assume son destin. Le ton du film, par la narration qu'en fait Manon Barbeau et par la parole que prennent les interviewés, est un ton de réconciliation. Car au-delà des faits, il y a l'acceptation globale de ceux-ci et il y a le pardon: le pardon qui n'oublie pas mais

qui aime. Ce pardon confère au film la beauté, taillée dans la pierre en même temps qu'impression de sérénité.

Merci, Manon Barbeau. Ce film, tout en nous plongeant dans nos racines, nous en libère. Il teinte de douceur notre condition d'enfant et notre rôle de parent.

Andrée Michaud
Lorraine, 4 avril 1998

L'art brut...

À la suite de l'article de Lise Bissonnette publié dans *Le Devoir* des samedi 28 et dimanche 29 mars 1998, je me permets de lui faire parvenir des photocopies de photos des immeubles que nous avons proposés à la FATABQ lors d'une rencontre citée par Robert Cadotte et qu'elle cite elle-même dans son article.

Le président du conseil d'administration et moi-même, comme directeur général du CLSC Hochelaga-Maison neuve, avons rencontré le président et la directrice générale de la FATABQ pour leur proposer des solutions alternatives afin de les loger dans le quartier Hochelaga-Maison neuve.

Contrairement à la prétention de Mme Bissonnette, oui, nous croyons que «*l'art des fous*», c'est-à-dire l'art brut, peut se permettre de loger dans des édifices tout à fait convenables et qui sont dignes de s'appeler musées. La proposition sur la table était de loger le musée dans l'ancienne Banque Molson devenue une succursale de la Banque de Montréal. De plus, nous avons offert l'édifice actuel du siège social du CLSC Hochelaga-Maison neuve afin d'y exercer les activités d'ateliers. On remarque sur les diverses photos que cet édifice n'a pas l'allure d'une institution mais bien d'un édifice majestueux construit en

belles pierres et situé à proximité de l'église Très-Saint-Nom-de-Jésus, elle-même souvent qualifiée de cathédrale de l'Est et où l'on trouve les plus belles orgues de Montréal.

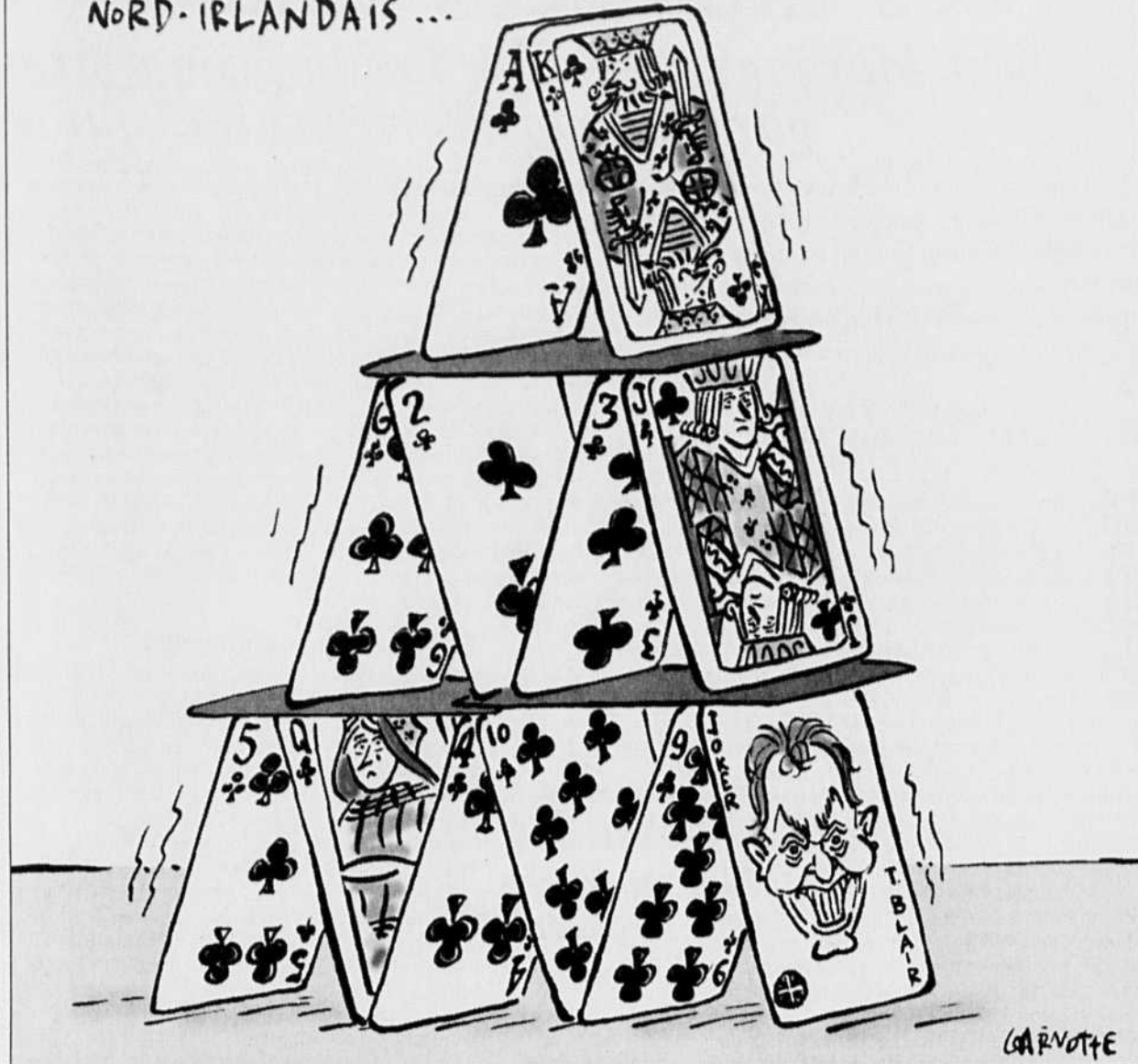
En tant que directeur général du CLSC Hochelaga-Maison neuve, j'affirme que jamais les malades mentaux n'ont fait l'objet de discrimination au CLSC Hochelaga-Maison neuve, qu'un nombre très important de ces personnes reçoivent chez nous des services, que nous avons dans le passé logé les services de psychiatrie de l'hôpital Louis-H. LaFontaine et qu'actuellement, nous travaillons à relocaliser ces services à l'intérieur du nouvel édifice du CLSC que nous sommes à planifier. Nous y accueillerons les «*fous*» aussi dignement que nous le ferons pour toute autre personne.

Paul Leguerrier
Directeur général
CLSC Hochelaga-Maison neuve
Montréal, 2 avril 1998

... sans les artistes

Où aurais-je écrit, de près ou de loin, que les malades mentaux auraient fait l'objet de discrimination au CLSC Hochelaga-Maison neuve? La lettre de son directeur confirme toutefois ce que j'écrivais: les promoteurs du projet de l'Atelier d'histoire Hochelaga-Maison neuve, auxquels j'apprends que M. Leguerrier se sent lié, consentiraient à exposer dignement l'art brut mais tiennent à reléguer les patients psychiatriques qui le produisent hors les lieux, et souhaitent les voir retourner dans le réseau de la santé. Il m'est complètement indifférent que le CLSC en question soit «*majestueux*» ou pas, le symbole parle pour lui-même.

Lise Bissonnette

CHÂTEAU DE CARTES
NORD-IRLANDAIS ...

L'insoutenable légèreté de la nostalgie

«*L'éternel retour est une idée mystérieuse.*»
— Milan Kundera

«*Il était si courageux et je l'aimais.*» C'est en ces termes que Melissa, la douce et talentueuse fille de Nick Auf der Maur, lui faisait ses adieux, lundi, au cœur de la basilique Saint-Patrick. Courageux parce que cet homme, pour qui l'épithète de «*bon vivant*» était un euphémisme (!), a su combattre un cancer ravageur tout en acceptant avec philosophie.

Les lecteurs du quotidien *The Gazette* ont d'ailleurs pu suivre dans ses chroniques le journal intime d'une lutte prenant fin abruptement à l'âge de 55 ans. En démythifiant cette maladie, il aura sûrement aidé de nombreux patients et leurs familles. Un bel acte de générosité qui nécessitait une totale mise à nu du corps et de l'âme. Un bel acte de générosité qui confirmait la fugacité du premier et la transcendence de la seconde.

Mais Nick était plus encore. Bien plus. Depuis son décès, on aura rappelé son titanique appétit pour les bonnes choses de la vie, Nick ayant été ce que j'appelle un idéologue de l'hédonisme (la seule idéologie dont il n'ait jamais dévié). Mais il était aussi un des rares Montréalais de sa génération à avoir traversé si souvent et aisément la frontière qui sépare, et sépare encore jusqu'à un certain point, nos «*deux solitudes*». Suisse d'origine et anglophone d'adoption, Nick aimait frayer dans toutes les eaux et non seulement dans les siennes.

Au fil des ans, ses amitiés se sont construites chez les anglos, les francos, les juifs, etc. Dans les années 60 et 70, alors que le nationalisme québécois était «*exotique*», Nick s'est même amusé à flirter légèrement de ce côté de la clôture. Mais comme beaucoup d'autres Anglo-Montréalais d'obédience «*progressiste*», il s'en est éloigné peu à peu. Cet éloignement — qui ne s'est jamais traduit par une hostilité hargneuse à la sauce galganovienne —, n'a rien changé à ses amitiés franco-phones ni altéré son respect pour ses compatriotes. L'homme aimait provo-

quer, mais sans jamais haïr.

Au sortir de ses funérailles, l'ancien maire de Montréal, Jean Doré, disait que Nick «*incarnait l'esprit de Montréal*». Ce que les médias ont tous repris d'une manière ou d'une autre. Le fait est qu'il incarnait une partie de cet esprit. À moins qu'il n'ait tout simplement incarné un Montréal utopique, tel que rêvé après coup par l'imagination de la nostalgie. En traversant la frontière des «*deux solitudes*», en assumant sa vie nocturne et ses nombreuses heures passées dans les bars à discuter et à boire, Nick incarnait ce Montréal mythique d'avant la Révolution tranquille. Un Montréal n'ayant jamais vraiment existé que dans des cercles restreints et que certains milieux anglophones représentent

aujourd'hui comme la règle, alors qu'en réalité, c'était l'exception. Un Montréal mythique où les solitudes se seraient tout à coup fondues l'une dans l'autre — comme Nick avait su si bien le faire —, alors que le réel était tout autre. Un Montréal mythique où le *night life* était roi, alors que des milliers d'ouvriers, francos, anglos et de toutes origines, y étaient en même temps effrontément exploités. Un Montréal mythique où les deux langues coexistaient dans l'harmonie et le respect mutuel alors qu'encore une fois, la réalité était définitivement autre. Un Montréal que les jeunes anglophones d'aujourd'hui, plus bilingues et ouverts, œuvrent à faire et non simplement à rêver...

D'ailleurs, il est intéressant de noter que les jours ayant suivi le décès de Nick se sont rapidement transformés en un événement communautaire majeur chez les Anglo-Montréalais. *The Gazette* lui a consacré de nombreux articles et hommages, la station de radio CJAD a retransmis ses funérailles en direct. Ces dernières ont d'ailleurs été l'occasion d'une grande réunion de famille — surtout, quoique non exclusivement — anglo-montréalaise. C'est là le côté franchement sympathique des solidarités communautaires.

Mais c'est aussi une manière, peut-être un peu subconsciente, d'affirmer leur présence en des temps politiques

volatils mais où nombre d'entre eux se sentent revigorés par l'arrivée de Jean Charest. Un mélange de nostalgie rêveuse, d'un présent moins difficile à vivre qu'il y a un mois et d'un avenir qu'ils espèrent plus proche de leur propre vision des choses. Tout cela flottait un peu dans l'air.

«*La nostalgie n'est plus ce qu'elle était*», écrivait Simone Signoret. Mais elle semble encore *alive and well*. Une nostalgie de ce que Montréal n'a jamais vraiment été et que certains espèrent encore qu'elle devienne un jour... Un rêve qu'on retrouve dans les paroles d'un homme qui, à l'extérieur de la basilique, déclarait à un journaliste de *The Gazette*: «*Peut-être que Nick est comme un phénix qui renait de ce qui pourrait se passer à Montréal dans les prochaines années.*» Une phrase donnant l'impression de faire référence au contexte politique chambardé par une victoire possible des libéraux aux prochaines élections. Une phrase qui reflète le sentiment actuel de nombreux Anglo-Montréalais, le retour d'un optimisme qu'ils n'avaient pas ressenti depuis longtemps.

Nick, par contre, n'était ni un rêve ni une utopie, et encore moins la nostalgie incarnée. Il était «*bien vivant de son vivant*», comme disait ma grand-mère, un être dont la vie est demeurée exceptionnelle dans un environnement montréalais néanmoins fort différent de ce qu'il était. Cette vie, on ne peut plus réelle, laissera sa marque. Ça, c'est certain! Et c'est tant mieux!

Cela dit, l'insoutenable légèreté de la nostalgie n'arrivera jamais à la cheville de la vraie vie de Nick. Une vie profondément ancrée dans la réalité, malgré ses nombreux voyages éthyliques au comptoir de certains bars de la rue Crescent! Mais son Montréal était le sien propre et non le Montréal réel.

Le souvenir de Nick, quant à lui, est bien concret, bien solide, autant pour ses proches que pour ceux qui, comme moi, ne l'ont croisé qu'une ou deux fois mais qui ont l'impression de l'avoir connu en lisant ses chroniques pendant de nombreuses années. Et sa force — la force de la réalité de sa vie — ne pourra que transcender la légèreté évanescence de la nostalgie d'un Montréal plus ou moins imaginaire.

À P R O P O S

... du système hospitalier allemand

Il y a en Allemagne des hôpitaux publics, privés à but non lucratif et privés à but lucratif. Les hôpitaux généraux appartiennent au secteur public ou privé à but non lucratif majoritairement (ce secteur est très largement planifié). Les hôpitaux de convalescence ou de réadaptation (*Vorsorge oder Rehabilitations einrichtungen*) sont, pour la plupart, privés. Les hôpitaux assurent les soins de courte durée en médecine, chirurgie et obstétrique comme en psychiatrie. Dans les centres de convalescence, les disciplines sont les mêmes, mais avec des durées de séjour nettement plus

longues, en moyenne. La séparation des prises en charge entre les deux catégories d'établissements n'est pas nette en pratique, bien que la loi stipule des séparations très exactes et détaillées. Les médecins et les personnels non médicaux sont des salariés à temps plein ou temps partiel. Les personnels en formation ne sont pas comptés comme personnel hospitalier. **Indicateurs sociosanitaires, ouvrage édité sous l'égide de la Commission permanente franco-québécoise, 1998.**

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSAÇON, ROLAND-YVES CARIGNAN

Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

MIGRATION

SUITE DE LA PAGE 1

1996, le nombre total de francophones a diminué de 500 personnes. Au dernier recensement, ce chiffre s'établissait à 1800.

Dans l'Ouest, les pertes migratoires de francophones ralentissent. Le Manitoba a perdu 690 francophones pendant la période de 1991-96. Au recensement précédent, ce chiffre s'était élevé à 2045. La Saskatchewan comptait 355 francophones de moins en 1996. Cinq ans plus tôt, on avait recensé 1275 francophones de moins.

Par contre, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont affiché des gains nets de francophones. En 1996, il y avait 5800 francophones de plus en Colombie-Britannique et 330 de plus en Alberta que lors du recensement précédent.

La Colombie-Britannique était la destination préférée des allophones. Les gains étaient de 27 000 allophones en 1996, contre 16 000 durant la période quinquennale précédente.

De plus en plus scolarisés

D'autre part, les Canadiens sont de plus en plus scolarisés, constate Statistique Canada.

Il y a deux ans, les neuf millions de finissants des universités et collèges du Canada représentaient 40 % des Canadiens de 15 ans et plus, contre 29 % en 1981. De ce nombre, 3,5 millions de personnes étaient des diplômés universitaires. En 1996, quelque 35 % des jeunes de 15 ans et plus n'avaient pas terminé leurs études secondaires par rapport à 48 % en 1981.

Dans le groupe des 20 à 29 ans, le changement le plus visible a été observé chez les femmes. Dans ce groupe d'âge, la proportion de femmes possédant un diplôme universitaire a presque doublé, passant de 11 à 21 %. Chez les hommes, ce pourcentage a grimpé plus tranquillement, de 12 à 16 %. En 1996, le choix le plus populaire à l'université auprès des 20 à 29 ans était les sciences sociales, autant chez les femmes que les hommes. Les sciences et technologies ont attiré 12 % des femmes diplômées.

Les autochtones continuent d'afficher les plus faibles taux de scolarisation au pays. Plus de la moitié, soit 54 % des 15 ans et plus, ne détenaient pas de certificat d'études secondaires. Ce chiffre est de 35 % chez la population non autochtone.

Selon Statistique Canada, la proportion des autochtones de 20 à 29 ans ayant décroché un diplôme postsecondaire (universitaire ou non) est passée de 19 à 23 %. Les diplômés universitaires ont augmenté de 3 à 4 % chez les autochtones. L'organisme conclut que «la population autochtone atteint des niveaux de scolarité plus élevés qu'avant-mais que cette situation s'améliore peu» par rapport à la population totale.

Le port de Québec sous surveillance

Québec (PC) — Une agence de sécurité privée, le Groupe Admari inc., régit de façon particulièrement farouche sur tout le territoire du port de Québec, en ce quatrième mois de grève des débardeurs. Le président-directeur général du Port de Québec, Ross Gaudreault, a vivement dénoncé hier les coûts de sécurité exorbitants reliés à cette grève, lors d'une conférence de presse au cours de laquelle il a accusé le Syndicat canadien de la fonction publique de faire une lutte nationale sur le dos des dockers de Québec et a associé ces derniers à de présumés incidents criminels. «Lisez les journaux, vous verrez bien» ou «nos caméras de sécurité ont filmé des choses très significatives», répondait M. Gaudreault chaque fois qu'un journaliste lui demandait des preuves des multiples crimes imputés aux grévistes. Ross Gaudreault s'est présenté devant les caméras, hier avant-midi, avec des clous à trépidation de fabrication artisanale, dont il a tacitement accusé les grévistes de s'être servis pour causer des crevaisons à des véhicules qui entrent dans le port. Il a aussi parlé de grenades, puis de l'incendie allumé, ce week-end, à la maison d'une employée cadre de la Compagnie d'arrimage de Québec Itée (CAQ).



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 512, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

CONCERTO

«Mon combat, c'est de dire que j'existe»

SUITE DE LA PAGE 1

«Je ne pense pas qu'il m'a prise parce qu'il me trouvait donc courageuse et qu'il trouvait ça donc beau qu'une fille en fauteuil roulant vive sa passion de la danse, rigole-t-elle avant de redevenir plus sérieuse. Je ne suis pas une interprète au même titre que les autres. Jean-François a une gestuelle qu'il peut transmettre à ses interprètes qui vont la reproduire. Tandis que moi, c'est

particulier. Il n'est pas quadruplégique, il ne peut pas comprendre mon corps à 100 %, mais il a une sensibilité vis-à-vis mon handicap. Je n'ai pas eu à lui expliquer pendant des heures ce qu'était la quadruplégie.»
Aux autres danseurs de *Torpédo*, elle a expliqué dans le détail comment elle peut lever son bras mais ne peut pas le tenir dans les airs, qu'elle peut pousser mais pas tirer, que si elle tombe, elle ne peut pas se relever... «Par la suite, je leur ai dit de ne pas avoir peur de me toucher, que je ne suis pas faite en porcelaine. La différence, c'est que j'ai la moelle épinière sectionnée, mais ça ne me fait ni mal, ni peur. Sauf que j'ai besoin d'eux pour m'aider à faire les mouvements que je ne suis pas capable de faire par moi-même.»

Déterminée, France Geoffroy l'est au cube, mais elle a aussi une forte dose de réalisme. *Torpédo*, répète-t-elle sans évidemment le soulever, est peut-être sa dernière pièce, puisqu'elle ne pourra jamais être aussi polyvalente que les autres danseurs et s'adapter à toutes les chorégraphies. Mais l'interprétation n'est pas une fin. «J'aimerais devenir chorégraphe, et il n'y a rien qui dit que je ne pourrais pas le devenir. J'aimerais aussi donner des cours. J'aimerais essayer de faire sentir aux danseurs ce que, moi, je peux sentir. Des fois, je vois un danseur qui a mal à une cheville, un genou, un orteil, et qui ne fait plus rien! C'est comme si, dans sa tête, ce n'était plus possible de danser parce qu'il a mal quelque part. Moi aussi, j'ai pensé ça longtemps. Si j'enseignais, j'essaierais de montrer que la danse, c'est évidemment le corps, mais qu'il y a plus que ça.»

C'est pour ça qu'elle continuera ses études en danse à l'UQAM dès l'automne, à la poursuite de son rêve. «Ma vie est un combat, comme tout le monde. Si je veux aller au bout de ma passion, il faut que je brasse les structures et que je dise que j'ai envie de danser. Quand tu vois quelqu'un qui est passionné, l'as envie de l'aider. Mon combat, c'est de dire que j'existe, c'est de faire un spectacle et d'inviter le plus de monde possible. Et de donner mon 100 % pour qu'il y ait quelqu'un qui me remarque et qui me donne ma chance.»

«Valerie Dean m'a réanimée, elle est venue chercher en moi ce qui restait encore de la danseuse. Au fil des ateliers, je suis redevenue la danseuse que je n'avais jamais arrêté d'être.»

Prix Pulitzer



CE CLICHÉ de Clarence Williams, photographe au Los Angeles Times, montre un garçon de huit ans qui se bouche les oreilles pour ne pas entendre les cris de la conjointe de son père. La famille vit dans un appartement de Long Beach fréquenté par des toxicomanes. Cette photographie — qui a gagné le prix Pulitzer 1998 — est l'une des nombreuses images de Clarence Williams qui ont servi à illustrer la détresse des jeunes enfants aux prises avec des parents alcooliques ou toxicomanes.

APARTHEID

«Ce n'est pas en créant des parkings [pour femmes] qu'on supprime la violence des hommes»

SUITE DE LA PAGE 1

vont travailler... ?

Ce forcing, fruit des combats féministes des années 60 et 70, a profondément transformé la société allemande.

Les trois K — *Kinder, Kirche, Küche* (enfants, église, cuisine) —, auxquels les femmes étaient vouées jusque dans les années 60, ne sont — presque — plus qu'un souvenir. Les statistiques de la Commission de Bruxelles montrent que les Allemandes travaillent désormais plus que la moyenne européenne: grâce aux femmes de l'ex-RDA qui étaient presque toutes salariées et grâce au développement du temps partiel, 54 % des Allemandes travaillent, contre 52 % des Françaises. Les emplois occupés restent toutefois nettement moins qualifiés et rémunérés que ceux des hommes: les salaires des femmes ne représentent que 73 % de ceux des hommes. Parmi les gestionnaires des grandes entreprises allemandes, les femmes sont moins de 5 %.

Travailler avec des enfants demeure particulièrement difficile en Allemagne. L'école ne prend les enfants en charge qu'à partir de six ans et seulement le matin: les parents doivent les récupérer pour manger le midi, faute de cantine. Pour les moins de trois ans, il est pratiquement impossible de trouver une place de crèche. La «préposée à l'égalité» de la Ville de Bonn avoue qu'elle emploie une nourrice pour garder ses trois fils et... travaille du coup pour le plaisir: son salaire sert à payer la garde de ses enfants.

Problèmes de fond

«Pour ce qui est des symboles, comme ces places de parking réservées aux femmes, on est très fort en Allemagne», observe Mechtild Jansen, auteur d'un livre sur le «phénomène Clau-

dia Nolte», du nom de l'actuelle ultraconservatrice ministre des Femmes. «Malheureusement, ces symboles ont tendance à masquer les problèmes de fond. Ce n'est pas en créant des parkings qu'on supprime la violence des hommes.»

En politique, l'exemple le plus symbolique se ren-

L'école ne prend les enfants en charge qu'à partir de six ans et seulement le matin: les parents doivent les récupérer pour manger le midi

contre chez les Verts, le petit parti écologiste qui s'est le premier et le plus ardemment engagé pour la parité entre sexes. Sous son impulsion, la plupart des partis ont adopté des «quotas» minimum de femmes à tous leurs échelons: 40 % chez les sociaux-démocrates, un tiers chez les chrétiens-démocrates. A leur congrès, les Verts poussent le zèle jusqu'à faire alterner hommes et femmes à la tribune: les délégués doivent déposer leurs demandes d'intervention dans deux urnes marquées «hommes» ou «femmes» pour assurer une alternance rigoureuse.

Résultat, les deux personnalités dominantes du parti sont... deux hommes, Joschka Fisher et Jürgen Trittin. Cette affirmation des femmes ne va pas sans créer de nouveaux conflits. Dans les milieux alternatifs de Berlin, les femmes appesent sur leurs WC des panneaux d'interdiction, représentant un mâle en train d'uriner debout, barré à gros traits rouges: jugés incapables de pisser debout sans inonder les toilettes, les hommes sont sommés de s'asseoir sur la cuvette. Une pure volonté «d'émasculation», grommellent certains.

«On va vers l'apartheid», s'emporte Henryk M. Broder, célèbre polémiste de l'hebdomadaire *Spiegel*. Son magazine en est venu à poser la question en une, fin février:

«Les collectifs qui n'arrivent pas à vivre ensemble, il faut les séparer: Serbes et Croates, [...] femmes et hommes.»

Cours séparés

Le trait, un rien forcé, révèle tout de même quelques faits troublants. Dans les villes et villages allemands, les dames se retrouvent, chez elles ou au café, pour des «rondes de femmes». Les messieurs forment des cercles qui excluent tout aussi radicalement le sexe opposé: associations de tir, pompiers bénévoles, sociétés de carnaval... Tout récemment, un débat s'est ouvert pour savoir s'il ne faut pas de nouveau séparer filles et garçons à l'école! Les ministres de l'Éducation de Berlin et de Rhénanie-du-Nord-Westphalie viennent de rétablir la possibilité de cours séparés en maths, sciences naturelles ou informatique. Motif: l'arrogance des garçons brimerait l'épanouissement des filles. À l'université technique de Karlsruhe, la «chargée des femmes» vient de créer une salle informatique «réservée aux femmes»... pour épargner aux étudiantes les remarques désobligeantes de leurs camarades masculins, du genre: «Ah, les femmes et la technique!» Les professeurs d'égalité des sexes semblent avoir encore un bel avenir devant eux.

HÔPITAUX

«Il faut que cette pratique soit encadrée et non pas appliquée à la pièce»

SUITE DE LA PAGE 1

leurs médecins.

Or la loi interdit aux hôpitaux d'utiliser des sommes provenant de leurs budgets ou de fondations pour payer des médecins. L'article qui apporte un bémol à ce principe n'a jamais été mis en vigueur par Québec. L'esprit de la loi exige que toute la rémunération des médecins provienne de la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ).

Si Québec n'entend pas sévir à l'endroit de cette approche qui se situe aux limites de la légalité, le ministère s'est dit très «préoccupé» par cette question problématique.

«Nous ne portons pas de jugement sur la solution choisie par les hôpitaux tout de suite, mais nous allons regarder de très près la ligne de conduite des établissements. Nous sommes très sensibles à cette question», a affirmé hier Martin Caillé, porte-parole du ministre.

Du côté de la Régie régionale de la santé de Montréal-Centre, on s'affaire à vérifier si cette pratique est étendue à d'autres hôpitaux et quels en sont les impacts sur les soins aux patients. «Cela contrevient à des règles établies et il faut en voir les impacts. Toute la rémunération des médecins fait l'objet d'un examen à l'heure actuelle. Chose certaine, il faut que cette pratique soit encadrée et non pas appliquée à la pièce», a soutenu hier Marcel Villeneuve.

Au cabinet du ministre de la Santé, on s'est montré très prudent hier, affirmant partager la position des hôpitaux selon laquelle il est nécessaire de trouver une solution pour rémunérer les médecins qui investissent du temps dans des tâches médico-administratives dans les centres universitaires.

Pour «légaliser» cette situation, des négociations sur la révision des modes de rémunération sont en cours avec les fédérations médicales, mais on n'entrevoit pas de dénouement avant quelques semaines, voire quelques mois. Évidemment, des impératifs budgétaires retardent la signature d'un règlement. «La grosse question qui se pose, c'est "ou trouve-t-on l'argent?"», a dit Martin Caillé.

Quant aux hôpitaux concernés hier, ils se sont défendus de puiser ces sommes dans l'argent destiné aux soins aux patients. À l'hôpital Sainte-Justine, on affirme que les indemnités de 5000 à 25 000 \$ versées aux médecins ne proviennent pas du budget de «fonctionnement» mais de revenus «propres» générés par le stationnement et le casse-croûte de l'hôpital.

«Il n'y a pas d'argent qui vient du budget de fonctionnement, ce sont des revenus commerciaux. Nous avons fait cela pour ne pas décourager les médecins qui s'impliquent dans l'administration en attendant qu'une entente soit signée avec le gouvernement», a dit hier Jean-Pierre Chicoine, directeur général de l'hôpital Sainte-Justine.

Toutefois, ce dernier a convenu qu'il s'agissait d'un «essai» et d'une solution «temporaire». Ces revenus commerciaux servent d'ordinaire à acheter de l'équipement médical et à financer divers projets de développement de l'hôpital. La seule solution à ce problème, estime M. Chicoine, réside dans la conclusion d'une entente avec Québec sur les plans de pratique en milieu universitaire. Des ententes qui tiendront compte à la fois des tâches administratives, d'enseignement et de recherche assumées par les médecins.

«Pour nous, la rémunération à l'acte est obsolète», soutient le directeur de l'hôpital Sainte-Justine.

Au CHUM, la directrice générale Cécile Cléroux affirme que les quelque 400 000 \$ payés aux chefs de département seront attribués au budget spécial d'implantation du CHUM. «Même si on sait qu'au sens de la loi on ne peut pas compenser les chefs de département, on a cherché des solutions pour régler un problème réel posé par l'ampleur entraînée par l'organisation des soins à l'intérieur du CHUM», a-t-elle soutenu.

Ce budget spécial doit provenir de Québec pour reconstruire les investissements nécessaires à la mise sur pied du CHUM. Pour l'heure, seulement 2,6 millions ont été reçus. Par ailleurs, la décision de verser près de 400 000 \$ aux médecins qui dirigent les départements n'a jamais été approuvée par le conseil d'administration. «Cela a été approuvé par moi. Il y avait des tensions entre des médecins dans des départements qui auraient pu remettre en question l'intégration de ces départements dans le CHUM», a-t-elle invoqué.

Selon Mme Cléroux, les hôpitaux universitaires entendent bientôt présenter leurs revendications particulières au ministre Rochon, notamment celle d'amender la loi pour pouvoir payer les médecins qui ont un rôle administratif d'envergure à l'intérieur de leurs organisations.